

Énergie atomique du Canada limitée

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société pleinement intégrée qui fournit de la technologie et des services nucléaires à des sociétés de services publics nucléaires dans le monde entier. Créée en 1952, EACL est le concepteur et le constructeur des réacteurs CANDU^{MD}, notamment du réacteur CANDU avancé^{MD} (ACR-1000^{MD}) et du réacteur CANDU 6, l'un des réacteurs les plus efficaces du monde.

EACL compte 4 700 employés spécialisés dans les domaines de pointe suivants : services nucléaires, soutien en recherche et développement (R et D), conception et ingénierie, gestion des projets de construction, technologie spécialisée, remise en état, gestion des déchets et déclasséement lié aux produits et réacteurs CANDU.

MANDAT

EACL créera de la valeur pour les clients et l'actionnaire :

- en assurant la gestion responsable et rentable de la plate-forme nucléaire du Canada;
- en tirant parti de l'infrastructure technologique pour livrer des produits et services nucléaires sur le marché;
- en favorisant une croissance rentable de façon à pouvoir verser des dividendes.

VISION

- Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires;
- Protéger la santé et assurer la sécurité du public et des employés, et œuvrer à la préservation de l'environnement;
- Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations à venir.

VALEURS

Pour réaliser la vision d'EACL, les employés doivent :

- être axés sur les besoins des clients;
- être soucieux de la qualité, de l'excellence et de la sûreté;
- assumer personnellement la part de responsabilité qui leur incombe;
- être déterminés à communiquer de manière transparente et honnête;
- être habilités à relever des défis et à innover;
- être engagés envers l'apprentissage et le travail d'équipe;
- être motivés par le rendement.

ENGAGEMENT ENVERS LES CLIENTS

Confiance, qualité, innovation, valeur... Voilà l'engagement d'EACL envers vous.

Revenus en 2007–2008 (en M\$)

En 2007–2008, les revenus consolidés des opérations commerciales d'EACL se sont chiffrés à 599 millions de dollars. Les revenus tirés de la division Réacteurs CANDU de la Société, qui représentent une part considérable du total des revenus des opérations commerciales, ont progressé d'environ 5 % pour atteindre 558 millions de dollars, reflétant ainsi les progrès réalisés sur les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs au Canada. De manière générale, les activités de prolongation de la durée de vie des réacteurs continuent d'être l'un des éléments importants de la croissance des revenus d'EACL.

Division Réacteurs CANDU



Par région



TABLE DES MATIÈRES

1	Faits saillants de 2007–2008
2	Message de la présidente du Conseil
4	Message du président-directeur général
6	Rapport de gestion
6	<i>Énoncés prospectifs</i>
6	<i>Aperçu des activités d'EACL</i>
6	<i>Structure d'information financière</i>
7	<i>Objectifs et stratégies</i>
8	<i>Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats</i>
9	<i>Revue financière</i>
9	– <i>Principales informations financières</i>
11	<i>Résultats d'exploitation par division</i>
12	– <i>Réacteurs CANDU</i>
13	– <i>Recherche et technologie</i>
14	– <i>Gestion du passif</i>
15	<i>Flux de trésorerie et fonds de roulement</i>
16	<i>Arrangements hors bilan</i>
16	<i>Perspectives</i>
17	<i>Gestion des risques et incertitudes</i>
20	<i>Modification de conventions comptables</i>
20	<i>Modification future de conventions comptables</i>
21	<i>Adoption des normes internationales d'information financière au Canada</i>
21	<i>Conventions et estimations comptables critiques</i>
22	Responsabilité de la direction
23	Rapport des vérificateurs
24	États financiers consolidés
41	Conseil d'administration
43	Gouvernance
44	Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices
CAI	Information sur la Société

FAITS SAILLANTS DE 2007-2008

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

- ▶ Les revenus consolidés des opérations commerciales ont progressé de 4 % par rapport à l'exercice précédent pour se chiffrer à 599 millions de dollars, reflétant les progrès réalisés dans les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs.
- ▶ EACL a affecté 96 millions de dollars aux obligations de déclassement et de gestion des déchets dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires historiques, lequel est financé par le gouvernement. Les principales réalisations à cet égard comprennent les progrès réalisés sur le projet de transfert et de stockage des déchets liquides et le projet de conditionnement et d'entreposage du combustible.
- ▶ EACL a reçu des crédits parlementaires additionnels de 94 millions de dollars du gouvernement du Canada pour 2007-2008 pour le financement de plusieurs initiatives clés. Le gouvernement a par ailleurs prévu une somme additionnelle de 452 millions de dollars pour 2008-2009.
- ▶ EACL a constaté une dépréciation de 247 millions de dollars à l'égard de ses réacteurs MAPLE 1 et MAPLE 2 et des actifs connexes. Peu de temps après la clôture de l'exercice, EACL a mis un terme aux activités de développement des réacteurs en raison des risques techniques et commerciaux accrus et du changement de conjoncture. EACL continue de produire des isotopes de manière sûre et fiable à partir du réacteur national de recherche universel (NRU).

ACR-1000

- ▶ EACL et ses partenaires de l'équipe CANDU ont réalisé une étude de faisabilité liée à la nouvelle centrale ACR-1000 au Nouveau-Brunswick.

- ▶ EACL et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) ont signé un protocole d'entente en vertu duquel les employés de la CCSN peuvent entreprendre l'étude préliminaire de la conception de l'ACR-1000.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ▶ EACL a fait des progrès vers l'atteinte de ses objectifs de gérance en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux sites où sont installés ses laboratoires nucléaires en majorant de 25 millions de dollars son investissement dans l'exploitation de ces installations.
- ▶ La fréquence des blessures entraînant une perte de temps a continué de diminuer en 2007-2008 et a atteint son plus bas niveau depuis sept ans.

EXPLOITATION ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

- ▶ Un deuxième réacteur CANDU a été commandé et mis en service à Cernavoda, en Roumanie. Le site de Cernavoda pourrait éventuellement recevoir un troisième, voire un quatrième réacteur.
- ▶ Le gouvernement du Canada a annoncé son intention de passer EACL en revue afin de définir la structure idéale pour répondre à la fois aux besoins actuels du marché et aux exigences en matière de politique publique canadienne.
- ▶ La progression des activités commerciales s'est traduite par une augmentation de 14 % de l'effectif, qui est ainsi passé à 4 728 employés à temps plein (4 135 en 2006-2007).
- ▶ Le Gouverneur en Conseil a nommé un nouveau président du Conseil d'administration d'EACL et un nouveau chef de la direction en 2008. De plus, quatre nouveaux administrateurs siègent au Conseil.

TECHNOLOGIE DE CALIBRE INTERNATIONAL

On compte 48 réacteurs à eau lourde de type CANDU en service, en construction ou en cours de remise en état sur quatre continents.



BUREAUX EACL

- 1 Sièges sociaux, Mississauga, Canada
- 2 Laboratoires de Chalk River, Canada
- 3 Laboratoires de Whiteshell, Canada
- 4 Bruce County, Canada
- 5 Montréal, Canada
- 6 Ottawa, Canada
- 7 Pickering, Canada
- 8 Saint-Jean, Canada
- 9 Buenos Aires, Argentine
- 10 Beijing, Chine
- 11 Shanghai, Chine
- 12 Cernavoda, Roumanie
- 13 Séoul, Corée du Sud
- 14 Gaithersburg, Maryland, États-Unis

RÉACTEURS CANDU

- A Ontario, Canada (18 réacteurs)
- B Québec, Canada (1 réacteur)
- C Nouveau-Brunswick, Canada (1 réacteur)
- D Argentine (1 réacteur)
- E Chine (2 réacteurs)
- F Inde (15 réacteurs, 3 en construction)
- G Pakistan (1 réacteur)
- H Roumanie (2 réacteurs)
- I Corée du Sud (4 réacteurs)

REMISES EN ÉTAT

- J Ontario, Canada
- K Nouveau-Brunswick, Canada
- L Corée du Sud

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

ACCENT MIS SUR LA GOUVERNANCE ET LA CROISSANCE

Pendant l'année qui vient de se terminer, un engouement croissant pour les nouvelles occasions offertes par le nucléaire s'est fait sentir partout dans le monde. Le Conseil d'administration d'EACL a pris des mesures importantes pour améliorer sa gouvernance d'entreprise et pour faire d'EACL un joueur important dans cette renaissance du nucléaire à l'échelle mondiale.

De concert avec son actionnaire, le gouvernement du Canada, le Conseil a fait face aux nombreux défis que la Société doit relever dans l'exécution de son mandat. Parmi ces défis, on compte notamment la prise de décisions importantes afin d'axer la Société sur ses activités de base, soit la conception, la construction et le service de réacteurs nucléaires, de manière qu'elle puisse livrer concurrence sur les marchés intérieur et extérieur. Parallèlement, le Conseil a continué à tenir son rôle en matière de gouvernance en établissant les priorités, en assumant ses responsabilités en matière de gérance d'EACL à l'égard des Laboratoires de Chalk River et en faisant preuve de leadership dans la gestion des déchets antérieurs.

Dans le cadre du plan visant à tirer parti de nos acquis et à augmenter notre valeur, le Conseil et la direction, avec l'aide de la division Réacteurs CANDU et de la division Recherche et technologie, ont mis en place une structure recentrée, qui met l'accent sur les secteurs clés, l'efficacité opérationnelle et la responsabilisation de la direction, et établit une relation étroite entre les activités d'EACL et le rendement financier.

L'importance des décisions en matière de gouvernance a été soulignée par la nomination en janvier de quatre administrateurs, celle de notre président-directeur général, Hugh MacDiarmid, et la mienne à titre de présidente du Conseil. Ainsi, en réponse à des recommandations du Rapport d'examen spécial du Bureau du vérificateur général dans lequel on relevait plusieurs questions qui exigeaient une attention immédiate, la direction d'EACL a proposé des mesures.



Le Conseil s'est assuré que ces mesures étaient adéquates et qu'elles seront ultérieurement mises en place. Le gouvernement du Canada a fourni un apport appréciable dans son budget de février qui affectait expressément une somme de 300 millions de dollars à EACL pour qu'elle puisse relever ces défis.

Pour soutenir la réussite d'EACL sur le plan national, le Conseil a joué un rôle actif, de concert avec la direction d'EACL et les partenaires de l'équipe CANDU, dans la soumission, en Ontario, d'EACL à titre de fournisseur privilégié de nouveaux réacteurs. Notre succès dans cet appel d'offres est essentiel à notre réussite à long terme sur les marchés canadien et étrangers. Un groupe d'experts indépendants en recherche et développement a directement fourni au Conseil des conseils en matière de recherche et de technologie de réacteurs nucléaires.

Parmi ses priorités, le Conseil a notamment aidé le gouvernement du Canada à l'examen d'EACL et de ses activités et à choisir la structure optimale à adopter pour qu'EACL puisse répondre aux exigences du marché et aux objectifs de la politique publique.

L'efficacité de la gouvernance d'un conseil d'administration repose sur un conseil d'administration dévoué et engagé, la possibilité de tirer parti de pratiques exemplaires et des communications efficaces avec les actionnaires. Le Conseil a ainsi mis l'accent sur l'amélioration des relations avec son actionnaire, une plus grande transparence dans la communication de l'information et la mise sur pied d'un plan de relève des membres du Conseil d'administration et d'un profil des compétences. Parmi ces mesures, notons également l'examen des processus clés en matière de gouvernance

et de responsabilisation en vigueur au sein de sociétés semblables.

L'une des principales priorités du Conseil a été de surveiller l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre détaillé de gestion des risques qui lui permettra d'évaluer les risques liés aux activités et au mandat d'EACL, d'en faire le suivi et d'en atténuer l'incidence. Par conséquent, les comités du Conseil ont fait l'objet d'une réorganisation et un comité d'examen des risques d'un projet sera constitué pour l'exercice 2008–2009 pour permettre au Conseil d'assurer une supervision efficace des risques liés à l'entreprise et des risques connexes.

Ces résultats ont été rendus possibles sur une courte période grâce aux efforts et au dévouement du Conseil d'administration et à son engagement pour assurer qu'EACL réponde aux normes les plus rigoureuses et obtienne des résultats concluants qui assureront sa réussite future et une croissance soutenue.

Depuis janvier, j'ai eu le grand plaisir de travailler avec notre président-directeur général, Hugh MacDiarmid dont le leadership solide et les capacités remarquables en matière de communication constituent un actif pour EACL. En outre, mon respect pour les personnes qui travaillent chez EACL n'a cessé de grandir, car ce sont elles qui ont permis à la Société de devenir le leader canadien du nucléaire, créant de la valeur pour notre actionnaire et notre pays.

La présidente du Conseil,



GLENN A CARR

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CAP SUR LA RÉUSSITE

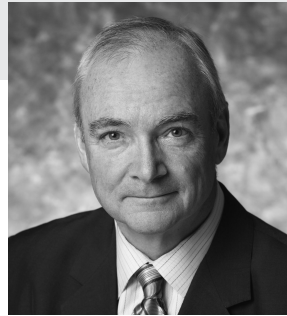
Le gouvernement du Canada, l'actionnaire d'EACL, a confié à cette dernière un double mandat : dans un premier temps, EACL fait figure de « plate-forme nucléaire » ou de dépositaire de l'expertise scientifique et technologique en matière de nucléaire au Canada, tout en ayant la charge dans un deuxième temps d'assurer l'exploitation rentable du commerce de conception et de construction de réacteurs nucléaires. Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, nous avons réalisé des progrès importants à l'égard de ces deux mandats.

Notre division Recherche et technologie, dont les bureaux sont situés dans les Laboratoires de Chalk River, continue de repousser les frontières des connaissances scientifiques dans le domaine nucléaire grâce à des travaux de développement qui appuient à la fois les centrales nucléaires et les communautés scientifiques et universitaires. Nous continuons de faire preuve de leadership dans la gestion des déchets hérités du passé et les travaux continus visant la mise au point de la prochaine génération de réacteurs nucléaires.

Les questions liées à la santé et à la sécurité figurent toujours en tête de liste des priorités d'EACL qui a investi 57 millions de dollars dans la R et D afin d'appuyer la technologie CANDU et d'assurer la sûreté et la fiabilité des réacteurs actuellement en exploitation. L'investissement dans les activités des laboratoires nucléaires a également été bonifié de 25 millions de dollars, illustrant notre engagement à l'égard des objectifs fixés au chapitre de la santé, de la sûreté et de la protection de l'environnement.

Notre division Réacteurs CANDU a réalisé des progrès importants en ce qui a trait au développement du réacteur de génération III+ ACR-1000, lequel sera notre produit vedette pour les réseaux électriques d'importance. Les activités de commercialisation de l'ACR-1000 sont aujourd'hui concentrées uniquement sur le Canada, puisque nous estimons que le succès de tout nouveau réacteur, à l'échelle internationale, ne peut arriver si le produit ne jouit pas d'une position prépondérante sur son marché intérieur. Le réacteur CANDU 6 à l'uranium naturel continue d'être commercialisé à l'étranger, dans les pays moyennement développés où notre produit est parfaitement adapté à la taille des réseaux électriques et où l'uranium est l'un des combustibles de choix.

Au Canada, plusieurs occasions d'affaires devraient se concrétiser prochainement. En effet, nous participons au processus de Demande de propositions lancé par le gouvernement de l'Ontario et visant la sélection d'un



constructeur de nouveaux réacteurs pour la province. Par ailleurs, EACL a terminé une étude de faisabilité au Nouveau-Brunswick relativement à la construction d'un deuxième réacteur nucléaire à la centrale de Point Lepreau. Ces deux projets bénéficieront de la technologie ACR-1000 mise au point par EACL.

Le degré de fermeté du calendrier de livraison des permis pour les centrales canadiennes exploitant l'ACR-1000 s'est encore amélioré après la signature d'un protocole d'entente avec la CCSN qui a permis d'entreprendre l'examen de la conception de l'ACR-1000, une étape cruciale du plan de lancement du produit.

L'année 2007 a également été marquée par l'achèvement des travaux de construction du deuxième réacteur à Cernavoda, en Roumanie, autre projet réalisé selon les règles de l'art et livré avec succès au client. Le site de Cernavoda pourrait éventuellement recevoir un troisième, voire un quatrième réacteur.

Les travaux ont également progressé dans le cadre de trois importants projets de prolongation de la durée de vie dont deux sont réalisés au Canada, et le troisième, en Corée. En plus de générer des revenus importants pour EACL, ces mandats illustrent clairement que les réacteurs CANDU peuvent parfaitement être exploités sur toute leur durée de vie (laquelle a été initialement prévue à plus de 50 ans au moment de la conception) et continuent d'augmenter notre expérience en matière de gestion de projet.

Les revenus tirés des activités commerciales ont progressé considérablement au cours des trois derniers exercices et atteignent aujourd'hui 599 millions de dollars. L'effectif a également augmenté de façon importante puisque nous avons embauché quelque 1 500 employés à temps plein depuis 2005, portant à près de 4 700 le nombre actuel d'employés à temps plein.

L'année qui se termine a également connu sa part de défis et de réalisations. En effet, l'interruption prolongée et imprévue du réacteur NRU à Chalk River, en novembre dernier, de même que l'intervention législative qui s'est

ensuivie afin de redémarrer la production d'isotopes, fut un malencontreux incident.

Pour éviter la redondance, une étude indépendante a été commandée conjointement par EACL et par la CCSN dans le but d'identifier les facteurs déterminants ayant mené à l'interruption du réacteur NRU. Cette étude doit également présenter des suggestions quant aux améliorations à apporter aux processus de travail adoptés, d'une part par EACL à titre d'opérateur et de détenteur du permis, et d'autre part par la CCSN à titre d'organisme de réglementation. Dans l'immédiat, EACL fait des efforts pour améliorer sa relation de travail avec la CCSN.

Le Bureau du vérificateur général produit, tous les cinq ans, un Rapport d'examen spécial. Dans le plus récent rapport, trois défis clés requérant l'attention de la Société ont été identifiés : le besoin de plus en plus pressant de moderniser les installations des Laboratoires de Chalk River, le besoin de continuer de financer la mise au point de l'ACR-1000, et l'achèvement des installations dédiées à la production d'isotopes de même que l'obtention des permis nécessaires. Ce rapport a donc permis de souligner davantage l'importance de ces défis et le besoin d'y apporter des solutions.

Le gouvernement du Canada a réitéré son engagement envers EACL en octroyant le soutien financier nécessaire pour relever ces défis. Ainsi, 300 millions de dollars ont été octroyés pour l'exercice 2008–2009. Nous estimons qu'il s'agit là d'une preuve de confiance à l'égard de notre Société.

Après la clôture de l'exercice, nous avons annoncé notre décision de mettre un terme au projet de développement des réacteurs de production d'isotopes MAPLE. Cette décision s'appuie sur la concrétisation de risques techniques et autres prévus dès le début du projet qui rendent impossible la réalisation des objectifs de nos ententes contractuelles. S'il est vrai qu'une telle décision n'est jamais prise dans la joie, nous estimons néanmoins que c'était la bonne décision à prendre dans l'intérêt du Canada et de ses citoyens et citoyennes.

Afin d'appuyer l'énoncé d'une vision claire par la Société, le gouvernement du Canada a annoncé en novembre qu'il procéderait à un examen des activités d'EACL en vue de déterminer si sa structure est adéquate au sein d'une industrie nucléaire globale en pleine évolution qui connaît une croissance exponentielle.


EACL a une longue tradition dont elle est très fière et un potentiel énorme. Nous mettons l'accent sur la commercialisation de nos gammes de produits de base, à savoir les réacteurs nucléaires, auprès des clients canadiens et internationaux, et nous sommes déterminés à atteindre la réussite commerciale dans un avenir très rapproché. Nous continuons d'investir dans la technologie et dans les gens puisque nous croyons qu'il nous faudra être prêts si nous voulons saisir les occasions commerciales, lesquelles ont commencé à se multiplier maintenant que le secteur nucléaire a le vent dans les voiles.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'égard de mon prédécesseur, Robert Van Adel, pour ses multiples contributions à la Société durant tout son mandat. Je tiens également à souligner le leadership dont a fait preuve Ken Petrunik qui a assumé les fonctions de chef de la direction dans l'intérim précédant ma nomination, et la contribution de David Torgerson qui, après 32 ans de loyaux services à la Société, a récemment pris sa retraite. Monsieur Torgerson a occupé les postes de vice-président exécutif et chef des services technologiques.

EACL est très heureuse de pouvoir compter sur un Conseil d'administration compétent et dévoué, je pense plus particulièrement à Glenna Carr qui est la présidente du Conseil. Une bonne gouvernance est l'un des principaux facteurs de la réussite à long terme de notre Société.

Nous avons mis le cap sur la réussite et poursuivons résolument notre mission.

Le président-directeur général,



HUGH MacDIARMID

RAPPORT DE GESTION

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion a été approuvé par le comité de vérification d'EACL. Il fournit des commentaires sur le rendement de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient finalement se révéler incorrectes.

APERÇU DES ACTIVITÉS D'EACL

Les activités commerciales d'EACL englobent tous les aspects de la gestion du cycle de vie des réacteurs CANDU, ce qui inclut la conception et la construction de réacteurs et de produits connexes, la prestation de services, la prolongation de la durée de vie, le déclassé et la gestion des déchets.

EACL joue également un rôle unique qui s'inscrit dans la politique publique du gouvernement en matière de maintien et d'amélioration de la technologie nucléaire canadienne afin de répondre aux besoins d'approvisionnement en électricité du Canada et de s'acquitter, de manière sûre et efficace, de ses obligations de déclassé et de gestion des déchets. EACL compte sur le financement octroyé par le gouvernement du Canada pour gérer ses installations de Chalk River, en Ontario, et de Pinawa (Whiteshell), au Manitoba. De plus, EACL gère une portion considérable de la production et de l'approvisionnement mondial en isotopes. Pour s'acquitter de son mandat relativement à la politique publique, EACL :

- soutient les services publics canadiens, de manière sûre et efficace, en assurant une production continue et fiable d'électricité correspondant à environ 15 % de l'électricité utilisée au Canada;
- soutient l'industrie nucléaire CANDU en faisant la promotion de l'énergie nucléaire comme autre source crédible de production d'électricité propre;
- produit des isotopes en vue de leur distribution et de leur utilisation à l'échelle mondiale;
- représente le Canada sur la scène internationale en ce qui concerne les traités touchant le nucléaire et les questions scientifiques;
- réalise des activités de déclassé et de gestion des déchets.

PRIORITÉS D'EACL EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE



STRUCTURE D'INFORMATION FINANCIÈRE

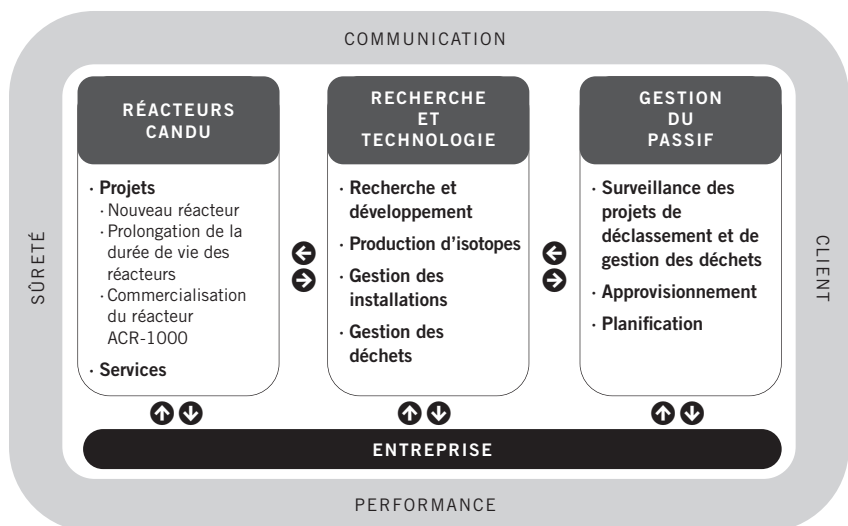
EACL mène ses activités dans trois divisions : Réacteurs CANDU, Recherche et technologie, et Gestion du passif.

L'objectif d'une telle structure commerciale est d'assurer une plus grande transparence de l'information financière et une meilleure reddition de comptes à l'égard des objectifs des programmes, conformément aux pratiques de bonne gouvernance. Chaque division est responsable d'atteindre les objectifs commerciaux qui lui ont été confiés dans le plan directeur.

Réacteurs CANDU

La division Réacteurs CANDU, établie à Mississauga en Ontario, est exploitée comme une entreprise et génère de la valeur grâce à ses activités fondamentales qui incluent la gestion de projets liés à la construction de réacteurs, à la prolongation de leur durée de vie et à leur entretien. Cette division est également chargée du marketing et du développement des affaires, de même que des activités de commercialisation du réacteur ACR-1000, un réacteur nucléaire à eau lourde de génération III+.

DIVISIONS AUX FINS DE L'INFORMATION FINANCIÈRE D'EACL



Recherche et technologie

La division Recherche et technologie crée de la valeur pour le Canada grâce à la réalisation de projets de recherche, à la production d'isotopes médicaux et à la gestion des déchets nucléaires. Une partie importante de la mission de Recherche et technologie consiste à exécuter le mandat du gouvernement du Canada en matière de politique publique visant à promouvoir la technologie et l'industrie nucléaires canadiennes au moyen de son infrastructure technologique, qui comprend des laboratoires et des installations.

Gestion du passif

La division Gestion du passif gère le passif lié aux déchets et au déclassement pour le compte du gouvernement du Canada. Le programme a une étendue de plusieurs dizaines d'années et vise à assurer l'acquittement des obligations à l'égard du déclassement et de la gestion des déchets sur les sites utilisés par EACL, de même que des déchets reçus des universités, des installations médicales, du gouvernement et des entreprises canadiennes aux fins d'entreposage en lieu sûr. Le programme est géré conformément à la réglementation de la CCSN et dans les meilleurs intérêts des Canadiens. Ce passif comprend les obligations imputables aux installations existantes d'EACL, aux installations qui découlent des activités précédant la constitution en société d'EACL, en 1952, aux déchets radioactifs provenant de tiers de partout au Canada et aux déchets créés par les activités de R et D visant à soutenir le programme d'énergie nucléaire du Canada. La division Recherche et technologie, de concert avec des entrepreneurs du secteur privé, réalisent les travaux de déclassement et de gestion des déchets. Les éléments de passif comme les déchets d'exploitation créés après le 31 mars 2006 sont comptabilisés séparément de manière à refléter la responsabilité d'EACL à l'égard de la gestion de ces déchets et des frais y afférents.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES

Pour assurer la concrétisation de sa vision, EACL met l'accent sur deux objectifs à long terme qui dépendent des conclusions tirées à l'issue de la revue des activités d'EACL par le gouvernement du Canada. Ces objectifs sont les suivants :

1. Accroître la valeur marchande grâce à la division Réacteurs CANDU

La progression des besoins en électricité à l'échelle globale, conjuguée aux pressions exercées partout dans le monde pour ralentir le réchauffement climatique, a entraîné une augmentation de la demande d'énergie nucléaire. De plus, cette progression advient à un moment où un nombre important de réacteurs nucléaires à l'échelle mondiale arrivent au stade où ils nécessitent des travaux de remise en état ou un remplacement. Grâce à ses capacités uniques et à son excellente feuille de route en matière de réalisation de projets liés aux centrales nucléaires, EACL entend bien tirer parti de ces débouchés.

Le projet de mise au point et de commercialisation de la technologie ACR-1000 d'EACL, en réponse aux besoins du marché, constitue l'une des stratégies pour accroître la valeur marchande. Le réacteur ACR-1000 est doté de la technologie CANDU de base et des avantages suivants : réduction considérable des coûts en capital et des délais de construction, utilisation sécuritaire, plus grande production d'énergie et technologies avancées de contrôle des réacteurs. La commercialisation de l'ACR-1000 a progressé, et certains clients potentiels ont démontré leur intérêt quant à sa valeur commerciale. Au Canada, plusieurs provinces songent actuellement à l'ACR-1000 comme technologie de choix pour répondre à leurs besoins en matière de production d'énergie.

Le développement de l'ACR-1000 se poursuit à un bon rythme, compte tenu des occasions actuelles sur le marché, et ce développement est essentiel pour permettre à EACL de conserver sa position prépondérante sur le marché de la construction de nouveaux réacteurs, tant au pays qu'à l'étranger. En outre, le succès des projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs entrepris par EACL au Canada et ailleurs est essentiel pour réaffirmer l'expertise d'EACL en matière de technologie et de gestion de projets et pour faire naître de nouvelles occasions.

2. Préserver et améliorer la capacité nucléaire du Canada grâce à la division Recherche et technologie

Les capacités d'EACL en matière de R et D assurent le soutien pour ce qui est de la conception des réacteurs CANDU et l'octroi des permis pour les clients canadiens et étrangers pendant la durée de vie des réacteurs. À l'étranger, les travaux de ce type sont généralement réalisés par des laboratoires nucléaires financés par le gouvernement national et non par des fournisseurs de produits nucléaires. EACL se distingue du fait que la Société joue à la fois le rôle de laboratoire pour l'ensemble du Canada et de fournisseur de réacteurs.

EACL est également en mesure d'assurer le déclassement et la gestion des déchets. À l'heure actuelle, cette capacité est mise à contribution dans le cadre d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada visant la gestion sûre et efficace des déchets historiques.

Les stratégies visant à maintenir et à améliorer les capacités nucléaires du Canada sont les suivantes :

- Assurer le maintien des activités de recherche grâce à l'utilisation optimale des Laboratoires de Chalk River.
- Poursuivre la mise à niveau de l'infrastructure des Laboratoires de Chalk River. Des investissements importants sont requis pour améliorer le rendement de manière à assurer la conformité aux normes en vigueur dans le secteur de l'industrie nucléaire.
- Continuer de produire des isotopes à partir du réacteur NRU et travailler avec les parties intéressées à l'établissement de la meilleure stratégie possible pour assurer un approvisionnement à long terme en isotopes.
- Réduire le passif au titre des déchets historiques, conformément au Programme des responsabilités nucléaires historiques et convenu avec le gouvernement du Canada. De plus, EACL mettra au point des infrastructures destinées à répondre aux besoins futurs en matière de déclassement et de gestion des déchets, infrastructures qui devront tenir compte des changements en matière de technologie et de réglementation.

FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE ET CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Fidélisation de la clientèle

La réussite commerciale a un lien direct avec la satisfaction de la clientèle. EACL assure sa réussite en respectant ses obligations contractuelles et en proposant des produits et services novateurs. Les principaux facteurs de fidélisation de la clientèle incluent les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs existants, de même que la livraison et la mise en œuvre de technologies liées aux nouveaux réacteurs. En outre, les ressources essentielles, notamment le financement, les employés, une chaîne d'approvisionnement adéquate et des compétences en matière de gestion de projets, sont un atout pour la prestation de services et la livraison de produits qui répondent aux besoins du marché et fidélisent encore davantage la clientèle.

Recherche et développement

Autre élément essentiel de la réussite d'EACL : la capacité étendue du programme nucléaire canadien en matière de R et D et les capacités techniques d'EACL, lesquelles assurent une assise solide pour la mise au point et la production de produits et services rentables et apportent de la valeur commerciale pour les clients de la Société. L'infrastructure de R et D d'EACL est mise à contribution pour améliorer la sûreté et le rendement des réacteurs CANDU dans le but de dépasser les normes internationales. Dans le cadre de cette stratégie, EACL et le gouvernement du Canada continuent d'investir dans la recherche et le développement.

Compétences en gestion de projet

En complément de la capacité de R et D d'EACL, des contrats sont structurés pour offrir de la valeur et être mis en œuvre en temps voulu grâce à une gestion de projets efficace. La division Réacteurs CANDU possède une compétence éprouvée en gestion de projets d'envergure grâce à la réalisation, au cours des dix dernières années, de projets internationaux qui ont remporté beaucoup de succès. EACL a également ajouté un autre projet à sa feuille de route après l'achèvement de la phase 2 du projet Cernavoda, laquelle est entrée en production commerciale en 2007.

Travaux de construction

<i>Projet</i>	<i>Année d'achèvement</i>
Cernavoda 2, Roumanie	2007
Qinshan 2, Chine	2003
Qinshan 1, Chine	2002
Wolsong 4, Corée du Sud	1999
Wolsong 3, Corée du Sud	1998
Wolsong 2, Corée du Sud	1997
Cernavoda 1, Roumanie	1996

Tous les projets importants liés à des centrales nucléaires ont été réalisés selon l'échéancier et le budget.

Produit de calibre international

EACL a mis au point et commercialisé le réacteur CANDU.

Aujourd'hui, on compte 30 réacteurs en exploitation dans sept pays. La conception du réacteur CANDU 6 s'est avérée sûre, économique et fiable au cours des quarante dernières années d'exploitation et est associée à un facteur de charge cumulée de 89 % (source : 2007 GPC).

Chaîne d'approvisionnement

Pour satisfaire les exigences de ses clients en matière de produits commerciaux, de services, de R et D et de programmes de déclasserment et de gestion des déchets, EACL doit maintenir une chaîne d'approvisionnement stable. La difficulté de cette tâche découle du nombre restreint de fournisseurs dotés de la technologie et des compétences nécessaires pour répondre aux normes complexes et très réglementées qui régissent les produits et l'approvisionnement dans ce secteur. EACL relève ce défi en établissant des alliances stratégiques avec des fournisseurs clés, notamment l'Association des industries CANDU, SNC-Lavalin Nucléaire inc. et Babcock & Wilcox Canada, afin d'atténuer les risques liés à la réalisation de projets et d'améliorer le potentiel de marché et de profit pour EACL, ses partenaires et ses clients.

Au cours de 2007–2008, plusieurs accords de coopération relatifs à l'énergie nucléaire ont été conclus, notamment en Russie, en Argentine et en Chine. Dernièrement, le Canada s'est joint au Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire (Global Nuclear Energy Partnership), une initiative des États-Unis dont le but est de faire progresser en toute sûreté l'utilisation de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale tout en assurant une gestion responsable des déchets nucléaires et en atténuant les risques de prolifération.

Soutien du gouvernement du Canada

Au Canada, tous les paliers de gouvernement soutiennent le développement de l'industrie nucléaire au pays et contribue à son succès. Ainsi, le gouvernement fédéral octroie du financement à EACL et appuie la Société dans la réalisation de son mandat de politique publique. Au cours de 2007–2008, le gouvernement du Canada a octroyé différents montants pour la réalisation des programmes suivants :

- programme continu de recherche et développement dans le domaine du nucléaire et soutien des activités;
- mise au point du réacteur ACR-1000;
- programme de déclasserment et de gestion des déchets dont le financement est actuellement assuré jusqu'à la fin de mars 2011.

La relance de l'industrie nucléaire offre au Canada une occasion unique de tirer parti de ses capacités nucléaires. Un engagement à long terme du gouvernement est essentiel pour permettre à EACL de saisir cette occasion.

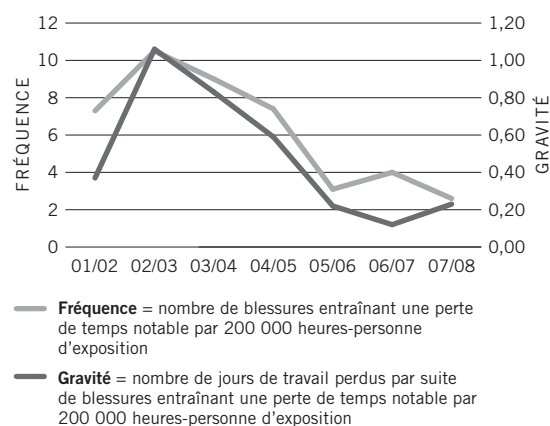
EACL sollicite l'appui du gouvernement pour ses activités en faisant approuver son plan directeur par le Gouverneur en Conseil. Le plan directeur de 2007–2008 a ainsi été approuvé en juin 2008 après la clôture de l'exercice en raison de la revue faite par le gouvernement des options de financement et des questions politiques.

Ressources humaines compétentes

EACL est l'une des plus importantes entreprises de haute technologie du Canada et compte approximativement 4 728 employés à temps plein, dont plus de 3 200 ingénieurs, scientifiques, technologues et employés d'exploitation hautement qualifiés dans un large éventail de disciplines. Au cours de l'exercice, EACL a augmenté son effectif d'environ 14 % pour répondre à la croissance et assurer le fonctionnement des installations nucléaires existantes. Des employés de haut calibre dans les domaines scientifique, technique et technologique, ainsi que du personnel de gestion et de bureau possédant une vaste expérience, sont indispensables dans un environnement concurrentiel. Par conséquent, EACL continue de créer et de maintenir un milieu de travail propice à l'embauche, à la fidélisation, au perfectionnement et à la motivation d'employés chevronnés et dotés des compétences nécessaires.

EACL est une société qui évolue dans un milieu extrêmement réglementé et continue d'accorder beaucoup d'importance à la sûreté dans la mesure où elle est essentielle au maintien d'un contexte commercial efficace. L'initiative portant sur la culture de la sûreté lancée par EACL comprend la sensibilisation dans les domaines du rendement humain et des paramètres de sûreté et continue de se refléter dans notre feuille de route en matière de sécurité. En 2007-2008, la fréquence des blessures ayant entraîné une perte de temps notable a atteint son niveau le plus bas en sept ans, tandis que la gravité de ces blessures a progressé très légèrement par rapport à l'exercice précédent.

Énergie atomique du Canada limitée



REVUE FINANCIÈRE

Principales informations financières

(en M\$)

	2007-08	2006-07
Revenus		
Réacteurs CANDU	558 \$	533 \$
Recherche et technologie	41	41
Total des revenus	599 \$	574 \$
Financement		
Crédits parlementaires affectés à l'ACR-1000	38 \$	– \$
Crédits parlementaires affectés à la division Recherche et technologie	144	105
Financement du déclassement – Gestion du passif	96	63
Recouvrement de coûts de tiers et autres	23	23
Total du financement – activités d'exploitation	301 \$	191 \$
Financement – investissements	17	5
Total du financement – exploitation et investissements	318 \$	196 \$
Bénéfice net (perte) par division		
Réacteurs CANDU avant investissement dans l'ACR-1000	50 \$	80 \$
Crédits parlementaires affectés à l'ACR-1000	38	–
Moins : frais de développement de l'ACR-1000	87	69
Réacteurs CANDU après investissement dans l'ACR-1000	1	11
Recherche et technologie avant dépréciation	(50)	(70)
Dépréciation	(247)	–
Recherche et technologie après dépréciation	(297)	(70)
Gestion du passif	(68)	(84)
Total de la perte	(364) \$	(143) \$

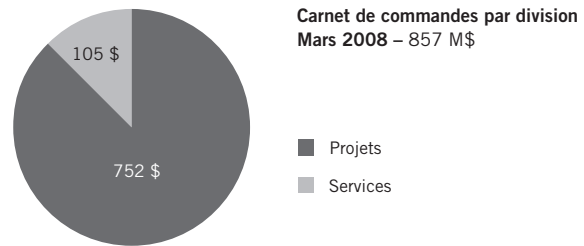
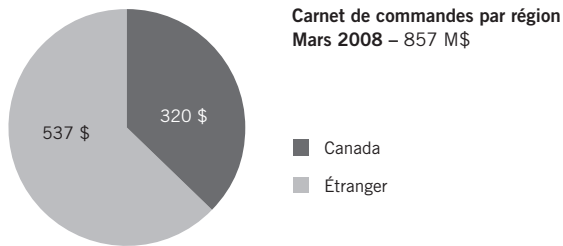
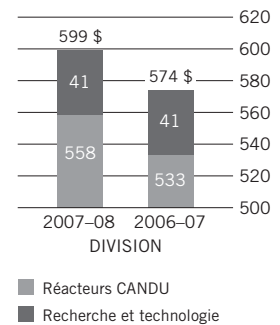
Revenus

Les revenus tirés des activités commerciales pour l'ensemble des divisions ont progressé pour atteindre 599 millions de dollars, contre 574 millions de dollars en 2006–2007 et 407 millions de dollars un an auparavant, soit une hausse de 47 % en deux ans.

La contribution de la division Réacteurs CANDU aux revenus d'EACL s'élève à 558 millions de dollars, ou 93 %, une progression de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable aux progrès réalisés dans les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs et à l'augmentation des revenus tirés des services CANDU.

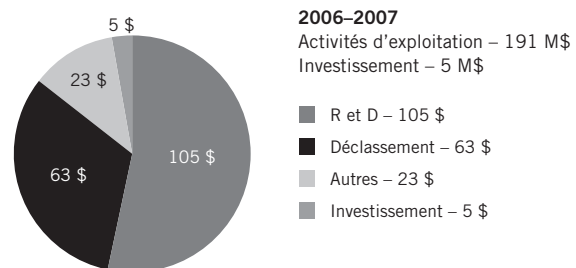
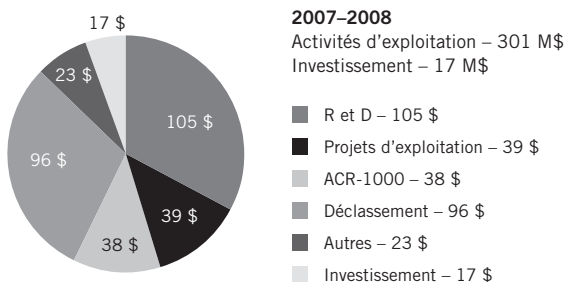
Les revenus tirés des activités commerciales de la division Recherche et technologie se sont élevés à 41 millions de dollars, le même niveau que pour l'exercice précédent. L'augmentation des ventes de services de R et D a compensé en partie la baisse des ventes d'isotopes, affectées par l'interruption prolongée du réacteur NRU.

Revenus par division
(M\$)



Le carnet de commandes d'EACL est basé sur les contrats fermes. Le carnet de commandes à la fin de mars 2008 s'établissait à 857 millions de dollars (1 260 millions de dollars en mars 2007). Cette diminution reflète les progrès réalisés dans plusieurs projets existants. Cela dit, EACL prévoit une croissance continue des revenus grâce à de nouvelles commandes pour des projets de construction ou de prolongation de la durée de vie.

Financement



Le financement total reçu en 2007–2008 pour les activités d'exploitation et constaté à l'état des résultats s'est chiffré à 301 millions de dollars (191 millions de dollars en 2006–2007). Cette somme inclut :

- 38 millions de dollars pour le programme ACR-1000 afin de payer les dépenses de 87 millions de dollars engagées en 2007–2008. Grâce à un tel investissement, le programme a progressé comme prévu.
- 39 millions de dollars pour les projets d'exploitation afin de répondre aux exigences réglementaires liées au site de Chalk River appartenant à EACL, conformément aux modalités du permis d'exploitation délivré par la CCSN.
- 105 millions de dollars pour les activités de R et D en cours et pour payer les coûts découlant des installations nucléaires de Chalk River.
- 96 millions de dollars pour les activités de déclassement et de gestion des déchets. Cette somme représente une tranche du financement de 513 millions de dollars octroyé par le gouvernement fédéral sur une période de cinq ans, jusqu'à la fin de mars 2011.
- Le recouvrement des coûts auprès de tiers et autres revenus est demeuré stable à 23 millions de dollars (23 millions de dollars en 2006–2007). Les travaux plus importants réalisés pour le Groupe des propriétaires de centrales CANDU ont été contrebalancés par la diminution du financement octroyé pour le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA), lequel est passé de 5 millions de dollars l'an passé à 4 millions de dollars pour 2007–2008.

Le financement total reçu pour les activités d'investissement s'est chiffré à 17 millions de dollars (5 millions de dollars en 2006–2007). Cette somme est utilisée pour les projets d'investissement liés à l'infrastructure du site de Chalk River. Ce financement figure au bilan au titre de financement reporté de manière à établir un lien avec les coûts futurs d'amortissement des actifs connexes.

Dépréciation des actifs

En 2007–2008, EACL a constaté une dépréciation de 247 millions de dollars dans la division Recherche et technologie à l'égard des installations dédiées à la production d'isotopes, lesquelles incluent les réacteurs MAPLE 1 et MAPLE 2 et des installations de traitement. De cette somme, une tranche de 202 millions de dollars représente la valeur comptable de ces installations, et une tranche de 45 millions de dollars représente les stocks et les fournitures connexes. Un test de dépréciation réalisé sur ces immobilisations a permis d'établir que les revenus prévus sur la durée de vie utile des actifs pourraient ne pas être suffisants pour recouvrer les charges y afférentes. En mai 2008, EACL a mis un terme aux activités de développement des réacteurs MAPLE 1 et MAPLE 2. Cette décision était fondée sur une série d'examen portant notamment sur les frais de développement futurs, de même que sur l'échéancier et les risques techniques inhérents à la poursuite du projet. EACL concentre ses efforts sur la production stable d'isotopes au moyen du réacteur NRU et des installations connexes. Le réacteur NRU est exploité à l'heure actuelle en vertu d'un permis délivré par la CCSN et échéant en octobre 2011. EACL travaillera en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes pour assurer une production continue après cette date.

Bénéfice net (perte) par division

Au cours des cinq derniers exercices, la contribution de la division Réacteurs CANDU au bénéfice net s'est élevée à 325 millions de dollars, dont 50 millions de dollars avant l'investissement net de 49 millions de dollars dans l'ACR-1000 pour 2007–2008. Le bénéfice net de 50 millions de dollars avant l'investissement dans l'ACR-1000 était inférieur au montant de 80 millions de dollars comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice précédent. Cette baisse, attribuable aux coûts accrus de main-d'œuvre et d'équipement prévus pour les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs, a entraîné une diminution de la marge brute en 2007–2008.

Avant de prendre en charge la dépréciation indiquée précédemment, la division Recherche et technologie a constaté une perte d'exploitation de 50 millions de dollars, soit une charge nette supérieure aux crédits parlementaires et aux revenus commerciaux réalisés par la division. La hausse des coûts, imputable à la mise à niveau de l'infrastructure du site de Chalk River et aux exigences réglementaires découlant de son permis d'exploitation, est l'un des éléments responsables de cette perte. Compte tenu de la dépréciation de 247 millions de dollars, la division Recherche et technologie a inscrit une perte de 297 millions de dollars.

La division Gestion du passif a subi une perte nette de 68 millions de dollars, contre une perte nette de 84 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement attribuable à l'augmentation du financement à la suite de l'ajout de nouvelles activités, et a été partiellement contrebalancée par la hausse de l'estimation à l'égard du total du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets.

En 2007–2008, EACL a enregistré une perte nette consolidée de 364 millions de dollars à l'égard de l'ensemble de ses activités (perte nette de 143 millions de dollars en 2006–2007). Cette perte plus importante de 221 millions de dollars, par rapport à l'exercice précédent, est surtout attribuable à la perte de valeur inscrite relativement à la dépréciation des réacteurs MAPLE et des actifs connexes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR DIVISION

Réacteurs CANDU	Recherche et technologie	Gestion du passif
Revenus en 2007–2008 : 558 M\$	Revenus en 2007–2008 : 41 M\$	Revenus en 2007–2008 : 100 M\$
Financement en 2007–2008 pour ACR-1000 : 38 M\$	Financement en 2007–2008 pour les activités d'exploitation : 163 M\$	
Activités		
<ul style="list-style-type: none"> · Construction de nouveaux réacteurs et prolongation de la durée de vie des réacteurs (y compris la commercialisation de l'ACR-1000) · Services 	<ul style="list-style-type: none"> · Recherche et développement · Production d'isotopes · Services de déclassement et de gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> · Gestion du passif au titre du déclassement et de la gestion des déchets du gouvernement du Canada
Réalizations importantes et progrès en 2007–2008		
<ul style="list-style-type: none"> · Augmentation de 5 % des revenus qui ont atteint 558 M\$ · Achèvement du projet de construction de Cernavoda 2 · Progrès selon l'échéancier des principaux projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs · Importants débouchés potentiels en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick pour de nouveaux réacteurs ACR-1000 et en Roumanie (phases 3 et 4) et en Argentine pour la construction de nouveaux réacteurs CANDU 6 	<ul style="list-style-type: none"> · Conclusion d'accords de coopération relatifs à l'énergie nucléaire en Russie, en Argentine et en Chine · Le Canada s'est joint au Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire dont le but est de faire progresser l'utilisation de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale · Recondution du permis d'exploitation des installations de production d'isotopes · Obtention du financement nécessaire pour les infrastructures · Début des travaux de construction de deux bâtiments sur le site de Chalk River afin de remplacer les installations vieillissantes · Mise à niveau du centre de traitement des déchets afin d'améliorer et de poursuivre la solidification des déchets radioactifs liquides 	<ul style="list-style-type: none"> · Atteinte des objectifs prévus à plus de 80 % · Progrès réalisés dans le projet de conditionnement et d'entreposage du combustible de manière à en assurer l'achèvement en 2011 · Progrès réalisés dans le projet de transfert et de stockage des déchets liquides de manière à en assurer l'achèvement en 2011 · Achèvement des installations d'analyse des déchets

Priorités pour 2008–2009

Réacteurs CANDU	Recherche et technologie	Gestion du passif
<ul style="list-style-type: none"> · Obtenir le contrat (ou être en lice pour l'obtention du contrat) de construction d'un nouveau réacteur en Ontario · Atteindre les objectifs intermédiaires fixés pour l'ACR-1000 dans le cadre de l'initiative de développement du marché ontarien · Atteindre les objectifs intermédiaires fixés dans le cadre des principaux projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs · Obtenir le contrat du projet de prolongation de la durée de vie des réacteurs en Argentine et faire progresser les pourparlers liés au projet de prolongation de la durée de vie des réacteurs au Québec · Continuer les initiatives de commercialisation visant des projets de construction en Alberta et au Nouveau-Brunswick · Faire progresser les pourparlers liés aux phases 3 et 4 de Cernavoda en Roumanie · Atteindre les objectifs relatifs aux revenus tirés des services 	<ul style="list-style-type: none"> · Atteindre les conditions liées au financement gouvernemental pour les améliorations aux installations et les besoins d'exploitation du site de Chalk River. Les principaux projets incluent la rénovation des installations de recherche et des immeubles et la mise à niveau du système de distribution d'eau · Régler les problèmes liés aux installations de production d'isotopes et maintenir un approvisionnement régulier en isotopes afin de satisfaire les exigences du marché · Respecter les engagements aux sociétés canadiennes de services publics relativement aux tubes de force des réacteurs · Mettre au point une technologie de production d'hydrogène pour les réacteurs de l'avenir · Réaliser des progrès dans différentes initiatives de R et D afin d'améliorer la technologie des réacteurs CANDU tout en satisfaisant les exigences commerciales et réglementaires · Assurer le respect des exigences des permis liés au site de Chalk River 	<ul style="list-style-type: none"> · Obtenir un financement suffisant pour les activités futures · Atteindre les conditions liées au financement gouvernemental : <ul style="list-style-type: none"> – en mettant à niveau les installations de cellules chaudes nécessaires pour les travaux de gestion des déchets et de déclassement – en réalisant des progrès dans le projet de conditionnement et d'entreposage du combustible et le projet de transfert et de stockage des déchets liquides – en déclassant certains terrains et certaines structures sur les sites de Chalk River et de Whiteshell

Réacteurs CANDU

La division Réacteurs CANDU est responsable de deux unités d'exploitation : Projets et Services.

Les activités de l'unité Projets comprennent la construction de nouveaux réacteurs et les travaux de prolongation de la durée de vie des réacteurs (retubage et remise en état), ainsi que les activités connexes de marketing, de développement des affaires, de gestion de projets, d'approvisionnement en matériel et de vente d'eau lourde. En outre, l'unité Projets est responsable de la mise au point et de la commercialisation du réacteur ACR-1000.

Les Services comprennent une gamme complète de produits et de services d'ingénierie et de technologie visant à appuyer l'exploitation des centrales CANDU existantes, à en prolonger la durée de vie grâce aux mises à niveau et à améliorer le rendement et la compétitivité des clients.

Résultats de la division

En 2007–2008, la division Réacteurs CANDU a une fois de plus accru ses revenus. Ainsi, les revenus ont augmenté de 5 % pour atteindre 558 millions de dollars, et ce, après avoir bondi de 67 % au cours de l'exercice précédent, reflétant les progrès réalisés et le nombre accru de projets d'envergure liés à la prolongation de la durée de vie des réacteurs.

Le bénéfice net, avant les activités de conception du réacteur ACR-1000, a diminué pour se chiffrer à 50 millions de dollars, comparativement à 80 millions de dollars en 2006–2007, en raison des coûts accrus de main-d'œuvre et d'équipement prévus pour plusieurs projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs réalisés en 2007–2008. Malgré cette hausse des coûts, ces projets devraient être achevés conformément aux modalités contractuelles et s'avérer rentables dès l'achèvement.

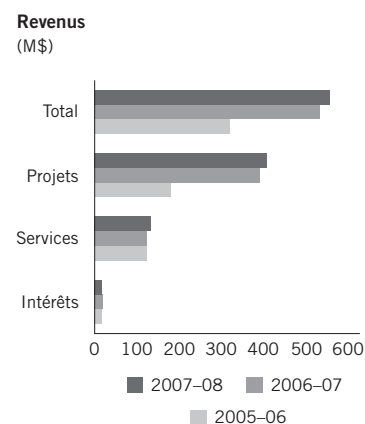
Compte tenu de l'investissement de 87 millions de dollars dans le programme ACR-1000 et du financement gouvernemental de 38 millions à cet égard, la division a inscrit des revenus nets de 1 million de dollars, comparativement à 11 millions de dollars en 2006–2007. Le programme ACR-1000 progresse selon la stratégie de commercialisation en vigueur à l'heure actuelle. En 2007–2008, l'analyse préliminaire de sûreté du réacteur était pratiquement complétée, ce qui représente une étape importante pour répondre aux besoins du marché.

Projets

Les principaux facteurs de réussite de l'unité Projets sont : la réalisation des projets selon l'échéancier et le budget, le respect des modalités contractuelles et des exigences des clients, l'établissement de programmes de commercialisation ciblés et la création d'alliances stratégiques visant à accroître la part de marché.

Les revenus tirés des Projets ont augmenté pour atteindre 407 millions de dollars (390 millions de dollars en 2006–2007) grâce à l'achèvement du projet Cernavoda 2 en Roumanie, et ce, malgré la baisse des revenus tirés des projets de construction de nouveaux réacteurs. Les projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs ont également contribué à l'augmentation des revenus enregistrés en 2007–2008, notamment en raison de ce qui suit :

- Réalisation des travaux d'installation préliminaire et d'enlèvement des composantes du canal de combustible nucléaire dans le cadre du projet de prolongation de la durée de vie de la centrale Bruce, en Ontario;
- Achèvement des principaux éléments de conception et de planification liés au projet de prolongation de la durée de vie de la centrale Point Lepreau au Nouveau-Brunswick; les travaux sur le réacteur devraient commencer au début de l'exercice 2008–2009.



Services

Les principaux facteurs de réussite de l'unité Services comprennent la satisfaction des besoins des clients de manière à améliorer la capacité de leurs réacteurs, accroître la sûreté d'exploitation et optimiser le rendement des réacteurs. Les forces des Services résident dans l'expertise technique en ce qui a trait aux réacteurs CANDU, la capacité de développement de produits, la capacité d'intervention en cas d'urgence et d'autres compétences techniques spécialisées.

Les Services ont généré des revenus de 134 millions de dollars, une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'intensification des services de prolongation de la durée de vie des réacteurs et aux revenus tirés du contrat de combustible à faible réactivité cavitare conclu avec un client canadien.

Les perspectives sont favorables pour la réalisation de contrats de service additionnels relativement à la remise en état de centrales nucléaires, à l'analyse de sûreté des réacteurs et au nettoyage des générateurs de vapeur.

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

L'objectif financier de la division Recherche et technologie consiste à gérer les dépenses liées à certains résultats précis en fonction du financement engagé à leur égard. Le financement provient en grande partie des crédits parlementaires fédéraux. La division mène en outre des activités productives de revenus, lesquelles contribuent au financement global de son exploitation. Ces activités incluent la production d'isotopes, des travaux de R et D commerciaux, de même que la gestion des déchets et le déclassement.

Résultats de la division

Les revenus tirés des opérations commerciales sont demeurés stables à 41 millions de dollars en 2007–2008, étant donné l'augmentation des ventes de services de R et D compensée par la diminution des revenus tirés de la vente d'isotopes. La baisse de production d'isotopes est imputable à une interruption prolongée du réacteur NRU au cours de l'exercice, conjuguée au niveau de production inhabituellement élevé atteint en 2006–2007 en réponse à la demande du marché. En revanche, le taux de fiabilité des isotopes produits par le réacteur NRU est demeuré élevé, soit 91 %, durant tout l'exercice, même si la disponibilité du réacteur était inférieure à celle de l'exercice précédent, soit 69 %.

Recherche et technologie

(en M\$)

	Résultats réels	
	2007–08	2006–07
Revenus	41 \$	41 \$
Charges	12	20
Contribution	29 \$	21 \$
Financement		
Crédits parlementaires	144 \$	105 \$
Recouvrement de coûts	17	15
Amortissement du financement reporté	2	3
Total du financement	163 \$	123 \$
Total de la contribution et du financement	192 \$	144 \$
Charges		
Installations	185 \$	160
Recherche et développement	57	54
Total des charges	242 \$	214 \$
Perte nette avant dépréciation	(50) \$	(70) \$
Dépréciation des immobilisations corporelles	(247)	–
Perte nette après dépréciation	(297) \$	(70) \$

Financement

Au cours de l'exercice, le financement des activités d'EACL par le gouvernement du Canada a atteint 144 millions de dollars, soit une hausse, par rapport à l'exercice précédent, de 39 millions de dollars qui se révélait nécessaire pour assurer le respect des exigences réglementaires pour le site de Chalk River. Cette somme exclut une tranche de 17 millions de dollars pour faire en sorte que les infrastructures répondent aux normes et a été inscrite au titre du financement des immobilisations.

Le recouvrement de coûts auprès de tiers représente le financement des activités de R et D réalisées pour le compte du Groupe des propriétaires de centrales CANDU dans le but d'assurer le maintien de la sûreté, des permis et de la conception des réacteurs CANDU utilisés par les sociétés de services publics canadiennes. Le financement de ces activités a augmenté pour atteindre 17 millions de dollars (15 millions de dollars en 2006–2007), en raison des travaux additionnels réalisés dans le cadre d'un contrat de cinq ans signé en 2004 et portant sur l'examen des tubes de force.

L'amortissement du financement reporté se rapporte aux actifs financés par le gouvernement du Canada. Le financement de 2 millions de dollars constaté en 2007–2008 est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent.

Charges

L'ensemble des charges engagées par la division Recherche et technologie ont totalisé 254 millions de dollars en 2007–2008, contre 234 millions de dollars en 2006–2007, en raison de l'intensification des activités liées aux initiatives de planification des infrastructures et de la relève. Des tranches de 185 millions de dollars et de 57 millions de dollars ont été affectées respectivement aux installations et à la R et D, contre 160 millions de dollars et 54 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation des coûts liés aux installations découle de la hausse des frais d'exploitation attribuables aux initiatives visant à assurer le respect des exigences réglementaires et l'exploitation d'une centrale nucléaire. Ces initiatives incluent des améliorations au réacteur NRU et à la fonction de surveillance des réacteurs nucléaires, de même que des travaux préliminaires dans le cadre du projet de remise en état et de renouvellement des infrastructures du site de Chalk River.

La division Recherche et technologie a inscrit une perte nette avant dépréciation de 50 millions de dollars (perte nette de 70 millions de dollars en 2006–2007) imputable surtout à la hausse des frais d'exploitation et d'amélioration autofinancés du site. Au total, la division Recherche et technologie a constaté une perte nette après dépréciation de 297 millions de dollars en 2007–2008.

Projet Nouveau départ

Au cours des dernières années, les dépenses engagées pour assurer une exploitation sûre et efficace des installations de Chalk River ont augmenté considérablement, en raison surtout des exigences réglementaires et du vieillissement des installations. Afin de mieux s'adapter à ces exigences, la direction a dressé une liste exhaustive des activités d'exploitation additionnelles et des projets d'immobilisations nécessaires, appelée « Projet Nouveau départ ». Afin de soutenir ces activités, le gouvernement du Canada a octroyé un financement additionnel en 2007–2008 devant être affecté aux coûts inhérents au Projet Nouveau départ. À l'heure actuelle, plusieurs initiatives liées aux infrastructures et figurant au Projet Nouveau départ ont été mises en œuvre. Ces initiatives comprennent la construction sur deux ans d'un immeuble sur le site où seront logées les activités d'administration et de sécurité, tel qu'il est exigé par la CCSN.

Projet Nouveau départ 2007–2008

(en M\$)

	Exploitation	Financement	Total
Financement du gouvernement	13 \$	17 \$	30 \$
Coûts	29	25	54
Dépenses, montant net			24 \$

GESTION DU PASSIF

Les activités du programme de déclasserment comprennent le stockage et la surveillance des installations fermées, la décontamination, le démantèlement, la démolition, de même que l'entreposage des déchets qui en découlent et la gestion de leur élimination. La division Gestion du passif s'assure du maintien des plans de déclasserment officiels qui font l'objet d'examen périodiques et orientent l'exécution du programme. L'objectif financier de la division Gestion du passif est d'atteindre les différentes étapes cruciales prévues, selon le financement établi.

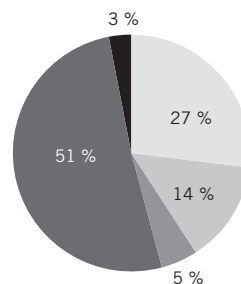
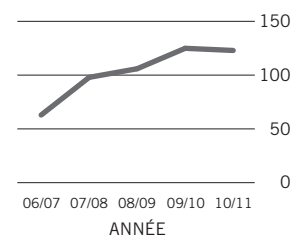
Le gouvernement du Canada a approuvé un financement de 513 millions de dollars pour les activités à mettre en œuvre au cours de la période de cinq ans se terminant en 2011. Le programme est régi par un protocole d'entente signé entre EACL et le ministère des Ressources naturelles Canada aux termes duquel le Ministère a la responsabilité de l'orientation de la politique et de la surveillance, ce qui inclut le contrôle du financement du programme. EACL est responsable de la mise en œuvre des travaux de manière sûre, rentable et conforme aux exigences. Une grande partie des travaux seront réalisés par des sous-traitants du secteur privé, notamment la conception et la construction.

Résultats de la division

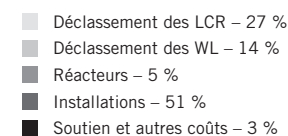
Les progrès réalisés dans les activités au dernier exercice incluent la poursuite de deux importants projets de gestion des déchets visant à fournir des installations de stockage modernes pour les liquides radioactifs stockés et les déchets de combustible épuisé. Ces projets prévoient notamment la création d'un système de transfert et de stockage des déchets liquides. De plus, l'énoncé des travaux de conception et d'ingénierie du projet de conditionnement et d'entreposage du combustible a été finalisé à un fournisseur. On prévoit que ces deux projets seront mis en œuvre en 2011. Les autres activités entreprises au cours de l'exercice comprennent, entre autres, l'élimination hors site de déchets liquides mélangés, la démolition partielle des immeubles sur le site de Whiteshell, le lancement et l'exploitation des installations d'analyse des déchets de Chalk River, de même que la surveillance continue des installations qui ne sont plus en activité à Chalk River, à Whiteshell et ailleurs.

Dans le cadre du rôle d'EACL en matière de politique publique, la Société gère le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, lequel supervise la remise en état des sites de déchets historiques partout au Canada. Le bureau est exploité selon une entente relative au recouvrement des coûts pour le ministère des Ressources naturelles.

Financement prévu sur 5 ans des activités de déclasserment et de gestion des déchets de la division Gestion du passif
513 M\$



Passif lié au déclasserment en date de mars 2008 – 3 008 M\$



Gestion du passif (en M\$)	Resultats réels	
	2007-08	2006-07
Financement du déclassement	96 \$	63 \$
Recouvrement des coûts auprès de tiers et autres	4	5
Total du financement	100 \$	68 \$
Charges	(168)	(152)
Perte nette	(68) \$	(84) \$

La division Gestion du passif a obtenu un financement de 96 millions de dollars pour 2007-2008, contre 63 millions de dollars pour l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des travaux dans le cadre du programme de déclassement et de gestion des déchets. Les charges ont également augmenté par rapport à 2006-2007, en raison d'une charge de désactualisation de 155 millions de dollars et d'une provision de 13 millions de dollars pour les changements apportés au programme de déclassement et de gestion des déchets, soit une charge totale de 168 millions de dollars par rapport à 152 millions de dollars pour l'exercice précédent. La charge de désactualisation correspond à une augmentation de la valeur actualisée nette du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets pour tenir compte de l'écoulement du temps. Ce passif est réévalué chaque année en fonction des coûts et des calendriers mis à jour. Dans l'ensemble, la division Gestion du passif a constaté une perte nette de 68 millions de dollars, soit une amélioration de 16 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

FLUX DE TRÉSORERIE ET FONDS DE ROULEMENT

Sources et utilisation des flux de trésorerie

(en M\$)	Resultats réels	
	2007-08	2006-07
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant l'investissement dans l'ACR-1000	106 \$	178 \$
Moins : coûts de développement de l'ACR-1000	87	69
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation après l'investissement dans ACR-1000	19 \$	109 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(108)	(95)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	16	4
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie distincte		
(Diminution) augmentation	(73)	18
Solde au début de l'exercice	128	110
Solde à la fin de l'exercice	55 \$	128 \$

En 2007-2008, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation d'EACL se sont élevés à 106 millions de dollars avant l'investissement dans l'ACR-1000. Compte tenu des frais de développement de 87 millions de dollars relatifs à l'ACR-1000, ces flux de trésorerie ont atteint 19 millions de dollars, soit 90 millions de dollars de moins que pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par l'affectation des paiements anticipés reçus des clients au cours des exercices précédents à la réalisation de certaines obligations contractuelles commerciales. La hausse des charges nettes associées aux activités du Projet Nouveau départ, dans la division Recherche et technologie, a également contribué à la baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

En ce qui a trait aux activités d'exploitation, les fonds affectés au déclassement et à la gestion des déchets comprennent un dépôt prévu de 2 millions de dollars dans le fonds en fiducie constitué en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et détenu par EACL au nom de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Au 31 mars 2008, le total cumulatif du fonds, y compris les intérêts, s'élevait à 23 millions de dollars. Les fonds sont déposés afin de respecter les exigences en matière de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada. Les montants des dépôts annuels devraient être maintenus au même niveau à l'avenir.

Les activités d'investissement ont nécessité un décaissement de 108 millions de dollars, comparativement à 95 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison d'un investissement accru dans les immobilisations corporelles en vue d'appuyer les projets entrepris par la division Recherche et technologie. Ce décaissement comprenait un investissement de 81 millions de dollars pour la poursuite des travaux de construction des deux réacteurs MAPLE et des installations de production d'isotopes connexes, de même que pour d'autres projets d'investissement en immobilisations. En 2007-2008, les activités d'investissement liées à l'achat et à la vente de placements à court terme ont donné lieu à un encaissement net destiné à répondre aux besoins de l'exploitation de 3 millions de dollars, comparativement à un décaissement net de 12 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les activités de financement ont quant à elles affiché un produit de 17 millions de dollars tiré des crédits parlementaires pour les dépenses en immobilisations. Les autres activités de financement comprennent le remboursement d'un créancier à long terme de 1 million de dollars au gouvernement du Canada, ce qui a fait passer le passif à 1 million de dollars au 31 mars 2008.

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie distincte, s'est établie à 55 millions de dollars, contre 128 millions de dollars pour l'exercice précédent. Compte tenu des placements à court terme, le total de la trésorerie a diminué pour se chiffrer à 65 millions de dollars, comparativement à 141 millions de dollars pour l'exercice précédent. La trésorerie comprend un produit net de 50 millions de dollars tiré de la vente d'eau lourde dont l'affectation future dépendra de la décision du gouvernement du Canada à cet égard.

Le bénéficiaire et les flux de trésorerie d'EACL au cours des derniers exercices ont subi l'incidence défavorable des coûts liés aux infrastructures nécessaires pour assurer le maintien des activités de Chalk River. Pour 2008-2009, compte tenu de la trésorerie d'EACL et des crédits

parlementaires de 452 millions de dollars attendus du gouvernement fédéral, EACL devrait disposer d'un fonds de roulement suffisant pour répondre aux besoins de son exploitation. Par la suite, EACL a prévu un investissement important pour assurer la mise à niveau et la remise en état des installations de Chalk River de manière à répondre aux conditions d'obtention des permis et à d'autres exigences réglementaires. Le financement de cet investissement est susceptible d'être revu par le gouvernement du Canada.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal des affaires, EACL conclut les arrangements hors bilan suivants :

- Les garanties bancaires et les lettres de crédit de soutien utilisées relativement aux garanties de bonne fin pour les contrats importants. En règle générale, les garanties concernent l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que les paiements anticipés des clients. Par ailleurs, EACL garantit également que certains projets seront terminés dans un délai précis et, si la Société ne s'acquitte pas de ses obligations, elle est responsable de dommages-intérêts fixés d'avance. Le montant global du risque potentiel de la Société aux termes de ces garanties et de ces dommages-intérêts est évalué à environ 501 millions de dollars en date de mars 2008. Jusqu'à maintenant, EACL n'a pas fait de paiement important sur les garanties de bonne exécution ou de dommages-intérêts. La direction ne s'attend pas à ce que ces cautionnements aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.
- Les ententes d'indemnisation font partie des modalités contractuelles normales pour les contreparties dans les opérations, telles que les ententes de service, les contrats de vente et les contrats d'achat. Ces ententes d'indemnisation peuvent obliger EACL à indemniser les contreparties pour les coûts engagés par suite de certains événements. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche EACL de formuler une estimation raisonnable du montant maximum probable que la Société devra payer. La direction ne s'attend pas à ce que ces ententes aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

PERSPECTIVES

On s'attend à ce que la production d'énergie électrique augmente considérablement à l'échelle mondiale au cours des trente prochaines années. La production d'électricité à partir de combustible nucléaire constitue l'un des éléments importants de l'approvisionnement mondial en énergie, grâce aux 439 réacteurs en exploitation (source : Energy Information Administration) partout dans le monde, nombre qui est appelé à progresser considérablement. Les inquiétudes relatives à la diversité et à la sûreté de l'approvisionnement en énergie, les pressions exercées par les groupes environnementalistes, les initiatives découlant des changements climatiques, le vieillissement des installations de production d'énergie, de même que les perspectives de croissance économique, sont autant d'éléments qui font en sorte que de nombreux projets de construction de nouveaux réacteurs seront mis en œuvre dans l'avenir. La technologie nucléaire CANDU d'EACL de même que ses capacités en matière de construction de réacteurs, de prolongation de la durée de vie des réacteurs et de services font d'elle une des rares sociétés en mesure de tirer pleinement parti de cette occasion.

Les activités de commercialisation d'EACL seront orientées vers les besoins à court terme du marché canadien. Ainsi, le gouvernement de l'Ontario a déposé une demande de propositions auprès des fournisseurs de réacteurs visant la construction de nouvelles centrales nucléaires et a autorisé EACL et ses partenaires à présenter la nouvelle technologie ACR-1000 dans le cadre de leur proposition pour la construction de nouveaux réacteurs. Les gouvernements de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick étudient également la possibilité de faire construire de nouveaux réacteurs nucléaires. EACL s'assurera que des ressources sont dédiées à la satisfaction des exigences du marché et à la livraison de produits performants selon les échéanciers et les budgets. Le succès du réacteur ACR-1000 est largement tributaire de l'obtention d'un financement adéquat. Le gouvernement fédéral a donc prévu 100 millions de dollars pour la mise au point de cette technologie en 2008–2009.

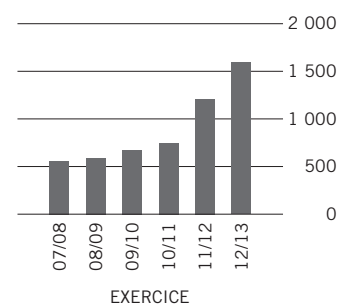
À la suite du succès des projets réalisés récemment en Roumanie, EACL continuera de saisir les occasions de vente de réacteurs CANDU 6 existants, produits dont la feuille de route est excellente en ce qui a trait à la livraison et à la fiabilité. À court terme, des ventes de nouveaux réacteurs CANDU 6 sont à prévoir en Roumanie et en Argentine. En outre, les perspectives pour les travaux de prolongation de la durée de vie et l'entretien régulier des réacteurs sont excellentes puisque les sociétés de services publics cherchent à améliorer la fiabilité et à prolonger la durée de vie de leurs réacteurs tout en optimisant l'exploitation de leurs installations. Au nombre des importantes initiatives de développement des affaires, notons l'obtention de nouveaux contrats de prolongation de la durée de vie de réacteurs CANDU 6 existants dans un horizon de cinq ans à partir de l'exercice 2008–2009.

Bien qu'il soit difficile de prévoir avec précision le moment où les ventes de nouveaux réacteurs seront réalisées et les contrats de prolongation de leur durée de vie seront signés, les occasions à cet égard au Canada et à l'étranger sont suffisantes pour assurer la croissance soutenue de la division Réacteurs CANDU. Selon le plan directeur 2008–2009 d'EACL, les projets de construction de nouveaux réacteurs et de prolongation de leur durée de vie, qui devraient se multiplier à compter de l'exercice 2010–2011, permettront d'inscrire une croissance soutenue des revenus. Grâce à cette croissance, la division Réacteurs CANDU devrait être en mesure d'utiliser ses propres bénéfices pour son exploitation. EACL prévoit que la division Réacteurs CANDU pourra s'autofinancer à partir de 2010–2011 et financer les investissements requis pour le programme ACR-1000, tout en obtenant un meilleur rendement du capital investi par l'actionnaire.

Au sein de la division Recherche et technologie, un financement suffisant est essentiel pour maintenir les infrastructures existantes et appuyer de manière sûre et efficace l'industrie nucléaire canadienne et la production continue d'isotopes. Le gouvernement du Canada a prévu un financement additionnel totalisant 352 millions de dollars à cette fin pour l'exercice 2008–2009. Cette somme sera affectée au maintien du rendement de l'exploitation selon les normes en vigueur dans l'industrie nucléaire, aux besoins en immobilisations, à la création d'un approvisionnement à long terme en isotopes et à la poursuite des activités de recherche dirigées par le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a annoncé récemment qu'il passerait en revue la structure commerciale d'EACL. L'issue de cette revue déterminera l'orientation stratégique que prendra EACL et le financement requis, de la part du gouvernement fédéral, pour appuyer les activités de R et D d'EACL et financer les infrastructures connexes.

Revenus consolidés
(en M\$)



En bref, les priorités établies par la Société à court terme sont les suivantes :

- Signer de nouveaux contrats de construction et de prolongation de la durée de vie des réacteurs;
- Mettre en œuvre le Projet Nouveau départ et respecter les engagements dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires historiques;
- Atteindre les objectifs intermédiaires fixés dans le cadre des principaux contrats de prolongation de la durée de vie des réacteurs;
- Assurer une gestion efficace du secteur de la production d'isotopes;
- Atteindre les objectifs relatifs aux flux de trésorerie;
- Mettre au point l'ACR-1000 de manière à répondre aux besoins du marché.

GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

EACL est consciente que la gestion des risques fait partie intégrante des bonnes pratiques de gestion et qu'elle a tout autant trait à l'identification des débouchés qu'à l'atténuation ou à l'élimination des risques. C'est pourquoi EACL a adopté un programme officiel de gestion des risques, programme dont la pierre angulaire est un processus de planification stratégique et opérationnelle. Ce programme prévoit l'identification des risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs d'EACL, l'analyse de ces risques, l'établissement des seuils de tolérance permettant d'éviter certains risques, et le transfert, l'atténuation ou l'acceptation des risques résiduels. Du point de vue de l'exploitation, les engagements proposés font l'objet d'un examen officiel des risques. Ce processus assure la surveillance continue des risques découlant de l'exploitation et du soutien administratif, tout en facilitant la bonne affectation des ressources.

Le Conseil d'administration d'EACL est chargé de superviser le processus de gestion des risques de la Société. Le directeur général doit rendre compte au Conseil d'administration de toutes les activités présentant des risques et des programmes de gestion des risques. Les vérificateurs internes d'EACL examinent, surveillent et évaluent les risques opérationnels intrinsèques et l'efficacité des contrôles internes. Les vérificateurs, tant internes qu'indépendants, doivent rendre compte directement au comité de vérification du résultat de leurs vérifications.

Bien que la direction estime que les perspectives à long terme de la Société soient favorables, EACL demeure assujettie aux risques suivants :

CADRE D'IDENTIFICATION DES RISQUES D'EACL

CATÉGORIES				
LIQUIDITÉ	PERFORMANCE	TECHNOLOGIE	CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	RESSOURCES HUMAINES
PERMIS	CONFORMITÉ	MARCHÉ	INTERRUPTION DES ACTIVITÉS	SÛRETÉ

Liquidité – Le risque de liquidité a trait à la capacité d'EACL de financer les projets d'amélioration aux immobilisations, de saisir les occasions de croissance, de satisfaire à ses obligations contractuelles et d'assurer le respect des exigences réglementaires.

Financement à long terme du gouvernement du Canada

Un des principaux risques auxquels doit faire face la Société consiste à obtenir un financement suffisant pour maintenir, en toute sûreté, la capacité nucléaire du Canada et accroître sa valeur sur le marché. Ainsi, un financement d'appoint, en sus des crédits parlementaires de base, est nécessaire pour :

- la mise au point de l'ACR-1000;
- l'infrastructure et les opérations de R et D;
- la production d'isotopes et les activités connexes;
- le passif au titre des déchets historiques.

Le gouvernement a engagé des fonds pour 2008–2009 pour appuyer les programmes susmentionnés. En outre, on s'attend à ce que l'actionnaire détermine, au terme de son examen du mandat et de la structure d'EACL, le niveau de financement continu approprié que le gouvernement fédéral devrait accorder pour les activités d'EACL. Une fois cela établi, la Société bénéficiera d'un cadre financier plus fiable sur lequel elle pourra se fonder pour planifier son avenir. Dans l'intervalle, la direction a établi un plan et des priorités pour l'exercice en cours en fonction du financement effectivement prévu. Cette façon de procéder est conforme aux objectifs de la Société et place cette dernière en position prépondérante sur le marché de l'énergie propre.

Besoins en fonds de roulement

Une proportion importante des revenus tirés des activités commerciales d'EACL est générée par les activités de gestion de projets et de développement de produits qui ont une étendue de plusieurs années, de la conception jusqu'à l'achèvement. Cette situation résulte principalement de la complexité, de la réglementation et des coûts relatifs à ces activités. Par conséquent, la planification et la réalisation de projets commerciaux peuvent, de manière temporaire, avoir une incidence importante sur les besoins en fonds de roulement. De plus, le report d'un contrat prévu peut influencer les prévisions concernant les flux de trésorerie. À titre de société d'État, EACL est limitée dans sa capacité à obtenir du financement sur les marchés.

EACL gère ces risques en négociant les contrats de manière à assurer des flux de trésorerie suffisants sur toute la durée des projets et à établir avec ses partenaires un énoncé adéquat des travaux associés aux projets. Le secteur des services d'EACL dégage des revenus plus stables, ce qui contribue à améliorer le fonds de roulement.

Performance – Le risque de performance se rapporte aux exigences contractuelles et aux attentes de l'actionnaire.

La gestion des projets d'envergure d'EACL entraîne des risques importants, notamment le respect des exigences contractuelles du projet et la gestion des changements découlant de certains facteurs économiques ou d'une décision rendue par le gouvernement. Le non-respect de ces exigences contractuelles en temps opportun peut avoir des conséquences juridiques ou financières. Par ailleurs, la complexité des produits et

services peut exiger des garanties particulières ou l'acceptation d'un risque d'achèvement, ce qui peut, éventuellement, entraîner des coûts imprévus. À l'heure actuelle, plusieurs projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs sont en cours de réalisation par EACL. Les risques techniques et les risques liés à l'efficacité, dans le cadre de ces projets, continueront d'être présents jusqu'à l'achèvement des travaux.

EACL cherche à gérer ce risque au moyen d'une gestion de projet très serrée, d'un examen rigoureux des contrats et d'une surveillance étroite de l'avancement des travaux. De plus, le maintien d'une couverture d'assurance adéquate relativement à certains aspects des projets, ainsi que la création de relations efficaces avec les autres parties prenantes aux projets constituent des éléments importants du processus de gestion de projet. En dépit de ces risques, la totalité des importants projets d'énergie nucléaire CANDU entrepris par EACL au cours des dix dernières années ont été livrés conformément à l'échéancier et au budget.

Technologie – Le risque de technologie a trait à la capacité de réaliser des avancées technologiques et à fournir des produits et services qui répondent aux exigences de fonctionnement et d'obtention de permis, de même qu'aux conditions économiques.

Commercialisation de l'ACR-1000

Un des engagements stratégiques importants figurant dans notre plan directeur est la commercialisation du réacteur ACR-1000. La mise en œuvre du plan de commercialisation de l'ACR-1000 exige que le produit soit conforme aux paramètres de fonctionnalité, de coûts et de performance, et qu'il réponde aux exigences d'obtention de permis. Par ailleurs, le calendrier de lancement sur le marché, le soutien continu du gouvernement fédéral et des clients, les préparatifs liés à l'obtention de permis, de même que la création d'un modèle financier et d'une structure de livraison adéquats sont autant d'éléments essentiels à la réussite du programme. EACL gère les risques associés à ce projet en surveillant étroitement les progrès et en gérant de façon très serrée les ressources disponibles selon la conjoncture.

Installations dédiées à la production d'isotopes

En vertu d'une entente conclue en 2006 avec MDS Nordion concernant un contrat d'approvisionnement à long terme en isotopes, EACL a acquis la propriété bénéficiaire de deux réacteurs de recherche en voie de construction et des installations de traitement connexes dédiées à la production d'isotopes. Cette entente fixe au 31 octobre 2008 la date butoir pour achever les travaux de construction des réacteurs et des installations et certifier qu'ils répondent aux critères de performance préétablis. Cependant, l'entente de 2006 stipule également que MDS Nordion ne peut entamer des procédures juridiques contre EACL si cette dernière n'est pas en mesure de respecter les critères à la date butoir. Tout litige existant entre les parties et découlant d'une entente précédente signée en 1996 demeure en vigueur. En mai 2008, EACL a annoncé sa décision de mettre un terme aux travaux associés au développement des réacteurs MAPLE. En collaboration avec MDS Nordion et d'autres parties intéressées, EACL procédera à un examen de toutes les solutions potentielles afin d'assurer le maintien, à long terme, de l'approvisionnement en isotopes médicaux.

Chaîne d'approvisionnement – Ce risque se rapporte à la disponibilité des fournisseurs compétents et capables d'appuyer les activités d'EACL, aux interruptions de travail et à la défaillance de sous-traitants ou de fournisseurs à l'égard de leurs obligations contractuelles.

Les exigences complexes et rigoureuses en matière de qualité pour les produits et services nucléaires réduisent considérablement le nombre de fournisseurs fiables avec lesquels EACL peut faire affaire. L'établissement d'une chaîne d'approvisionnement stable est essentiel pour permettre à EACL de satisfaire ses obligations contractuelles. Ainsi, dans le contexte d'un contrat commercial d'importance, l'instabilité de l'approvisionnement peut entraîner des pénalités contractuelles, des mesures juridiques et des coûts susceptibles d'avoir une incidence sur la marge dégagée dans le cadre du projet et sur la situation financière d'EACL. EACL sous-traite à des tiers une partie des travaux ou de l'approvisionnement en matériel et en équipement. Le défaut d'exécution, par un tiers, de sa part des travaux aux termes des modalités contractuelles peut avoir une incidence sur la capacité d'EACL à atteindre la rentabilité prévue dans le cadre du projet.

EACL atténue ce type de risque en adoptant des normes de qualité pour tous les aspects de ses activités, en sélectionnant de manière rigoureuse ses fournisseurs et sous-traitants, en surveillant de façon proactive l'évolution des projets et en obtenant des garanties d'exécution. En outre, dans la mesure du possible, la Société établit des alliances stratégiques en vue d'atténuer les risques d'interruption de l'approvisionnement.

Ressources humaines – Ce risque a trait au maintien d'un personnel qualifié pour répondre aux besoins des clients et faire progresser les capacités technologiques.

La capacité d'EACL à attirer, à fidéliser et à former suffisamment d'employés ayant le savoir-faire et les compétences techniques nécessaires est essentielle pour assurer le maintien de la sûreté, des permis et de la conception de la technologie CANDU. Le risque lié aux ressources humaines découle de l'évolution démographique du personnel scientifique et technique dans toute l'industrie. Par conséquent, des ressources insuffisantes, que ce soit sur le plan du nombre ou de la compétence, entraveraient notre capacité à atteindre nos objectifs commerciaux et les résultats financiers souhaités.

Pour atténuer ce risque, EACL met l'accent sur le développement de son personnel dans les disciplines techniques appropriées. De plus, EACL a mis en place un programme d'embauche dynamique visant à contrecarrer la perte de personnel attribuable à l'attrition démographique, de même qu'un processus de planification active de la relève. Elle travaillera également avec des partenaires en vue d'élaborer une vision intégrée des besoins en ressources à court et à moyen terme, assurant de ce fait un déploiement optimal de ses ressources humaines dans les principaux secteurs d'activité commerciale et de développement technologique.

Permis – Ce risque se rapporte à l'obtention et au maintien des permis relatifs aux installations et aux nouvelles technologies nucléaires.

EACL exerce ses activités dans un environnement hautement réglementé et est assujettie à diverses exigences en matière de permis. Chaque facette des travaux, soit la préparation, la construction, l'exploitation et le déclassement d'installations nucléaires est assujettie à des exigences distinctes d'obtention de permis auprès de la CCSN. Ces exigences rigoureuses contribuent à l'exploitation sûre des installations nucléaires au Canada. En revanche, elles ont également une incidence sur la prolongation du calendrier d'un projet ainsi que sur les coûts connexes liés à la conformité et à l'administration.

Les installations nucléaires de Chalk River appartenant à EACL nécessitent l'obtention de permis d'exploitation. À défaut d'obtenir ou de maintenir ces permis, la Société se verrait dans l'obligation de fermer ces installations. L'incapacité de la Société à obtenir un permis relatif à une nouvelle technologie (comme l'ACR-1000) aurait une incidence défavorable sur les perspectives commerciales d'EACL.

EACL atténue le risqué lié aux permis en assurant un suivi rigoureux de toutes les activités liées à l'obtention des permis, et ce, de façon continue. En outre, EACL a mis en place des systèmes de gestion de l'environnement et de la qualité bien établis. En ce qui a trait à l'ACR-1000, EACL fait preuve d'initiative en collaborant avec la CCSN pour accélérer le processus de préautorisation de permis. En avril 2008, la CCSN et EACL ont signé un protocole d'entente en vertu duquel les employés de la CCSN peuvent entreprendre l'étude préliminaire de la conception de l'ACR-1000, ce qui augmente le degré de fermeté du calendrier de livraison au Canada. Cette étude a été divisée en trois phases, la phase 1 étant l'examen du rapport d'étude de sûreté générique, lequel contient des renseignements exhaustifs sur la conception de l'ACR-1000 et une évaluation de son degré de sûreté. EACL et la CCSN ont toutes deux affecté des personnes précises à l'établissement des objectifs et d'un échéancier pour ce programme. Par ailleurs, EACL maintient des liens positifs avec les principaux intéressés et les partenaires potentiels en plus de chercher la participation de ces intéressés relativement à la conception de l'ACR-1000 afin d'appuyer la demande de permis.

Conformité – Ce risque a trait au respect continu par EACL des lois, des règlements et des normes en vigueur.

Lois et règlements applicables aux installations et aux technologies nucléaires

EACL est assujettie à des règlements qui évoluent constamment et qui deviennent de plus en plus rigoureux. Ces règlements ont trait aux domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Le non-respect de ces règlements peut se traduire par des amendes importantes et, au bout du compte, par le retrait de permis, ce qui aurait une incidence sur la capacité d'EACL à exploiter ses installations nucléaires.

EACL gère ce type de risque grâce à la fonction de surveillance qui vise à assurer et à évaluer la conformité à l'ensemble des normes d'assurance qualité techniques applicables au pays et à l'étranger, de même qu'aux modalités pertinentes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements applicables.

EACL a également mis en œuvre plusieurs plans de conformité des installations nucléaires qui traitent tout particulièrement du déploiement des processus de contrôle préalable et des ressources connexes nécessaires pour la conformité à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

Capacité des installations de recherche

Les laboratoires de recherche d'EACL exploitent d'importantes installations, notamment des réacteurs, des circuits expérimentaux, des installations blindées et des usines de gestion des déchets. Ces installations servent à la recherche et au soutien des activités commerciales, dont la production d'isotopes. Elles sont assujetties aux lois et règlements applicables concernant la sûreté et les questions environnementales.

La Société cherche à gérer les risques pour la sûreté et l'environnement associés à ces installations par l'intermédiaire de son système de gestion de la sûreté, qui comprend de nombreux contrôles de programmes, dont des vérifications et des examens rigoureux de la sûreté. En cas de non-conformité, des plans d'action corrective sont mis en œuvre. Ces contrôles offrent l'assurance d'une conformité à l'ensemble des lois et des règlements applicables.

Marché – Le risque de marché se rapporte à des facteurs tels que la concurrence, la stabilité politique, l'acceptation par le public, les activités à l'étranger et le risque de crédit lié à des tiers.

Cycles décisionnels et taille des concurrents

Un des principaux risques commerciaux dans l'industrie nucléaire est la longueur du cycle décisionnel pour les nouveaux projets d'envergure. En outre, la demande pour les produits et services d'EACL varie en fonction de facteurs tels que le développement technologique, la conjoncture, les tendances sociales et les initiatives liées aux politiques gouvernementales.

Dans le secteur des produits et services, EACL fait face à des concurrents appréciables. Ce sont des sociétés ouvertes qui bénéficient d'une part de marché importante et incontestable et qui sont en mesure de mobiliser des capitaux en émettant des instruments d'emprunt ou en formant des sociétés en commandite destinées à fournir des capitaux de lancement.

Afin d'atténuer les risques associés à cette concurrence, EACL travaille à établir de nouvelles alliances stratégiques avec des partenaires commerciaux, bonifie son offre de services complets, recherche des occasions sur le marché de la prolongation de la durée de vie des réacteurs, lance sur le marché des technologies nouvellement mises au point et gère de façon vigilante sa gamme de produits existante. EACL a mis en œuvre des programmes visant à maintenir et à augmenter ses compétences fondamentales de manière à appuyer les objectifs de la Société et lui permettre de saisir les occasions d'affaires.

Sensibilité aux activités à l'étranger

Étant donné qu'EACL est présente à l'échelle internationale, et qu'elle compte des bureaux de vente et de projet dans plusieurs pays, elle est assujettie aux risques liés aux activités à l'étranger. Ces activités comportent des risques financiers inhérents, notamment les impôts et les taxes, de même que les contrôles et les fluctuations des devises. EACL atténue ces risques grâce à des exigences contractuelles précises et obtient des décisions gouvernementales visant à réduire l'incidence financière de ces risques, si possible. Les ventes et les achats sont principalement libellés en dollars canadiens. En outre, dans le cas d'engagements importants visant des achats en devises, des contrats de change à terme servent à réduire les risques. EACL est également assujettie aux aléas de la conjoncture et aux décisions gouvernementales rendues dans les pays où elle exerce ses activités. L'obtention de garanties de la part des gouvernements et des tiers fait partie de notre stratégie de gestion des risques en vue de réduire l'incidence défavorable des changements du climat politique.

Risque de crédit lié à des tiers

Le risque de crédit a trait au risque de perte attribuable à l'incapacité d'un client d'obtenir le financement nécessaire pour les projets de construction de nouveaux réacteurs ou de s'acquitter de ses obligations de paiement, ou de l'incapacité d'un fournisseur de tenir ses engagements en raison d'une situation financière difficile. En ce qui a trait aux clients, cependant, le risque général est limité puisque la clientèle d'EACL se compose principalement de grandes entreprises et d'entités gouvernementales qui fournissent des garanties de l'État à l'égard des contrats.

Cela étant, EACL atténue ce risque en vérifiant la solvabilité des clients et des fournisseurs et en exigeant une lettre de crédit de la part de ceux qui, de son avis, présentent un certain niveau de risque de crédit. Les contrats liés aux projets d'envergure sont généralement structurés de manière à prévoir des paiements d'étape et des flux de trésorerie positifs.

Perception du public à l'égard de la technologie nucléaire

La perception négative du public peut entraver la poursuite des activités commerciales d'EACL. Au Canada, les consultations publiques constituent un élément obligatoire du processus d'évaluation environnementale. Les évaluations environnementales liées aux activités nucléaires découlent habituellement des exigences d'obtention de permis de la CCSN. Toute perception négative du public à cet égard pourrait entraîner l'interruption ou l'abandon de certaines activités commerciales et porter atteinte à la réputation d'EACL.

EACL réduit ce risque en offrant au public des programmes d'information sur les mesures de sécurité et les risques associés aux activités nucléaires. De plus, EACL et les organisations auxquelles elle est affiliée, par exemple l'Association nucléaire canadienne, informent le public par des publicités sur les bienfaits de l'énergie nucléaire et réalisent des sondages pour connaître l'opinion du public.

Interruption des activités – EACL est assujettie aux risques découlant de l'interruption des activités. Ce type de risque survient dans bon nombre de situations, notamment en cas de non-conformité à la réglementation, de conflit de travail, d'incendie, de mauvais temps, de bris ou d'autres risques associés aux installations et aux activités commerciales. EACL atténue ce type de risque en adoptant un système de gestion exhaustif et en menant régulièrement des vérifications.

Un autre risque commercial découle de la disponibilité des installations, notamment du réacteur NRU qui, après 50 ans d'exploitation fructueuse, a largement dépassé sa durée de vie prévue à l'origine. Cette longévité est attribuable notamment à l'efficacité du programme d'entretien et de mise à niveau. Les risques associés à la poursuite de l'exploitation du réacteur NRU entraînent de ce fait un risque d'approvisionnement en isotopes.

En 2007–2008, le réacteur NRU a subi une interruption prolongée imprévue. La production et les ventes d'isotopes ont donc également été temporairement interrompues. EACL et la CCSN examinent actuellement les événements ayant mené à cette interruption et appliqueront toute mesure corrective nécessaire de manière à minimiser les interruptions à l'avenir.

Le bon état de marche des installations d'EACL est aussi assuré par un programme prudent d'entretien de l'équipement et des installations, dont des investissements dans les améliorations de la sûreté du réacteur NRU. Afin d'atténuer encore davantage ces risques, EACL a lancé un programme de renouvellement des infrastructures baptisé « Programme Nouveau départ ». Le gouvernement a octroyé un financement de soutien pour ce programme de manière à payer les dépenses prévues à cet égard en 2008–2009. D'autres investissements, dont certains visent à maintenir le permis d'exploitation du réacteur NRU, ont été définis dans le Programme Nouveau départ.

Sûreté – Le risque de sûreté a trait au risque que survienne un incident lié à la sûreté dans un site ou une installation, ou relativement à un actif corporel, un membre du personnel ou un document appartenant à EACL.

Les installations de technologie nucléaire sont associées à des risques de sûreté plus importants que la moyenne. Un incident lié à la sûreté peut entraîner le transfert non autorisé d'une technologie, la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels ou des blessures aux employés. Un tel incident peut également avoir des conséquences sur la sûreté dans les centrales nucléaires, conséquences qui peuvent à leur tour remettre en question les permis délivrés à EACL relativement aux activités nucléaires et entraver la capacité de la Société à mener ses activités de manière concurrentielle.

EACL atténue ce risque grâce à la mise en œuvre de mesures de sûreté accrue et au maintien de contrôles et de procédures d'exploitation rigoureux.

Tous les risques susmentionnés sont susceptibles de nuire à la réputation d'EACL et d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques. Les processus d'atténuation des risques comprennent une communication efficace avec les parties prenantes, la mise en œuvre de politiques sur la déontologie et les règles de conduite commerciales, la mise au point de plans de reprise des opérations, le recours à la transparence et aux pratiques de bonne gouvernance.

Les rubriques précédentes résument les principes et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation futurs d'EACL, de même que le processus d'atténuation des risques mis en œuvre par la Société. Au cours de l'exercice à venir, EACL continuera d'apporter des améliorations à son programme de gestion des risques afin d'assurer une plus grande intégration de sa stratégie de gestion et de surveillance dans toute l'entreprise.

MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Société a adopté quatre nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) avec prise d'effet en avril 2007. L'incidence de cette adoption est précisée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

- Chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*, « Résultat étendu »
- Chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – constatation et évaluation »
- Chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation »
- Chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*, « Couvertures »

MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

La Société adoptera les normes comptables ci-dessous à compter d'avril 2008 (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés) :

- Chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital »
- Chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir »
- Chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, « Stocks »

EACL évalue actuellement l'incidence de l'adoption des nouvelles normes susmentionnées sur ses états financiers consolidés.

ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE AU CANADA

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a adopté le cadre de travail qui exige le recours aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») pour les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. Ces normes sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales. Selon le plan du CNC, le nouveau cadre de travail sera mis en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. EACL prévoit adopter les nouvelles normes à cette date.

CONVENTIONS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les conventions comptables d'EACL sont élaborées en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables critiques sont celles qui sont jugées les plus importantes pour déterminer la situation financière et les résultats financiers de la Société. Ces conventions exigent en outre de la direction qu'elle fasse preuve d'un jugement très subjectif. Un résumé des principales conventions comptables de la Société, dont les conventions critiques qui sont traitées ci-dessous, est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Constatation des revenus

Une importante partie des revenus d'EACL provient de contrats à long terme. Ces revenus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, selon laquelle les revenus sont comptabilisés à mesure que les coûts connexes sont engagés par rapport au total des coûts contractuels estimatifs. Cette méthode comptable permet d'adapter le processus d'estimation à la lumière de situations et de faits nouveaux. Par conséquent, les révisions des estimations des coûts et des résultats sur la durée des contrats sont prises en compte dans la période au cours de laquelle elles sont requises. En outre, les pertes prévues sur les contrats à long terme sont constatées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées et se fondent sur l'excédent prévu des coûts des contrats sur les revenus qui y sont rattachés. Ces pertes sont comptabilisées comme élément du coût des ventes. Les revenus des ventes de services sont constatés lorsque les services sont rendus et les biens, expédiés. Les revenus provenant des expéditions d'eau lourde sont constatés à la livraison conformément aux stipulations du contrat pertinent.

Dépréciation des actifs

EACL examine ses actifs à long terme, notamment les immobilisations corporelles, quand les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs peut ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est déterminée selon une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés, et l'évaluation d'une perte de valeur se fonde sur la juste valeur des actifs. Les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs tiennent compte des meilleures estimations par la direction, et les variations de ces estimations pourraient influencer considérablement sur la valeur comptable des actifs à long terme. À la suite de l'examen de la dépréciation de ses actifs, EACL a établi que la valeur comptable des immobilisations corporelles et des stocks liés aux installations dédiées à la production d'isotopes est supérieure aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui y sont associés. Par conséquent, une perte de valeur a été inscrite à l'égard de ses actifs, comme il est décrit à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme, étant donné que le délai exigé pour les ventes futures de réacteurs dépasse une année. Une provision a été constituée au titre de la détritiation et de la reconcentration de certains stocks d'eau lourde.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés au titre du financement au cours de l'exercice d'affectation, sauf dans les cas suivants :

- Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont reportés et comptabilisés au titre du financement de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- Les crédits affectés aux activités d'exploitation sont comptabilisés au titre du financement dans l'état des résultats de manière à contrebalancer les coûts engagés.
- Les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis de la même façon que l'élément d'actif en cause. Le solde du financement reporté au titre des immobilisations s'établissait à 55 millions de dollars en mars 2008, contre 40 millions de dollars en mars 2007.

Depuis 1996–1997, et conformément à l'entente de dix ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de déclassement, EACL garde le produit net de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement. L'entente de financement est cependant venue à échéance le 1^{er} avril 2006, et le produit reçu depuis cette date est conservé au bilan en attendant une décision du gouvernement du Canada sur son affectation.

Déclassement et gestion des déchets

Les coûts liés au déclassement et à la gestion des déchets sont comptabilisés à titre de passif à long terme. Ce passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations nucléaires et de gestion des déchets futurs estimatifs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés d'une manière raisonnable. Le montant de la provision est révisé chaque année de manière à tenir compte des dépenses réelles engagées ainsi que des estimations révisées par la direction en ce qui a trait aux coûts futurs et aux calendriers connexes. Le passif constaté tient compte des déchets produits après le 31 mars 2006 dont la responsabilité financière incombe à EACL.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel, de même que le processus de présentation de l'information financière, sont la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction.

Lorsque plusieurs méthodes comptables pouvaient être utilisées, la direction a choisi celles qui, d'après elle, convenaient le mieux aux circonstances. La Société et ses filiales tiennent des livres de comptes, des systèmes de contrôle financier et de gestion et des systèmes d'information, de même que des pratiques de gestion servant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente dans le cadre des objectifs de l'entreprise et que l'exploitation est menée efficacement.

Ces systèmes et ces pratiques sont également conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences de déclaration établies en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel.

Le vérificateur interne de la Société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Les vérificateurs indépendants d'EACL effectuent une vérification des états financiers consolidés de la Société et présentent leur rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités. À cette fin, il a créé trois comités : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la gouvernance, et le Comité des sciences et de la technologie.

Le Comité de vérification, composé d'administrateurs indépendants, a le mandat de superviser le travail des vérificateurs indépendants, d'orienter la fonction de vérification interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs indépendants afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à leur mandat.

Les vérificateurs indépendants et le vérificateur interne ont libre accès au Comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le Comité de vérification examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et les vérificateurs indépendants avant que ces documents ne soient approuvés par le Conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le président du Comité de vérification signe les états financiers vérifiés.

Le président-directeur général,



HUGH MacDIARMID

Le chef des finances,



MICHAEL ROBINS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Ressources naturelles,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres négatifs, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception du changement apporté aux conventions comptables découlant de l'adoption des nouveaux chapitres sur les instruments financiers, mentionné à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

En vertu de l'alinéa 132(2)(b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous désirons porter une autre question à l'attention du Parlement. Tel qu'il est mentionné à la note 20 afférente aux états financiers consolidés, le Plan d'entreprise de 2007-2008 à 2011-2012 de la Société a reçu l'approbation requise du gouverneur en conseil le 5 juin 2008. Le Plan d'entreprise, qui présente l'orientation stratégique et les budgets de la Société, est particulièrement important pour la Société compte tenu du financement important accordé par le gouvernement et des initiatives d'envergure en cours.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



NANCY Y. CHENG, FCA
vérificatrice générale adjointe



PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
Le 11 juin 2008

BILAN CONSOLIDÉ

31 mars

(en milliers de dollars)


	2008	2007
Actif		
Court terme		
Trésorerie (note 3)	3 487 \$	100 453 \$
Placements à court terme (note 3)	10 059	13 219
Trésorerie distincte (notes 3 et 15)	51 642	27 141
Créances (note 18)	92 258	120 219
Tranche court terme des créances à long terme (note 5)	16 983	16 138
Tranche court terme des stocks (note 4)	22 581	23 441
	197 010	300 611
Créances à long terme (note 5)	207 601	224 873
Fonds en fiducie (note 6)	23 117	20 057
Stocks (note 10)	–	41 704
Stocks d'eau lourde (note 7)	294 939	298 524
Immobilisations corporelles (note 8)	142 476	245 850
	865 143 \$	1 131 619 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	156 600 \$	133 205 \$
Tranche court terme des avances des clients et des provisions	285 058	296 230
Tranche court terme de la provision pour déclassement et gestion des déchets (note 12)	103 900	101 300
Tranche court terme des créditeurs à long terme (note 9)	7 160	1 000
	552 718	531 735
Provision pour déclassement et gestion des déchets (note 12)	2 904 336	2 826 634
Avances des clients et provisions	11 885	22 113
Financement reporté pour les immobilisations (note 8)	54 731	40 035
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets (notes 12 et 15)	51 642	27 141
Avantages sociaux futurs (note 14)	60 649	56 698
Créditeurs à long terme (note 9)	41 431	46 672
	3 677 392	3 551 028
Engagements et éventualités (note 17)		
Capitaux propres négatifs		
Capital-actions		
Autorisé – 75 000 actions ordinaires		
Émis – 54 000 actions ordinaires	15 000	15 000
Capital d'apport (note 15)	404 234	432 408
Déficit	(3 231 264)	(2 866 817)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(219)	–
	(2 812 249)	(2 419 409)
	865 143 \$	1 131 619 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration,



BARBARA TRENHOLM
administratrice



HUGH MacDIARMID
administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Division Réacteurs CANDU		
Revenus		
Produits et services nucléaires	541 105 \$	513 533 \$
Intérêts sur les créances à long terme (note 5)	13 311	14 224
Intérêts sur les placements et autres (note 3)	3 471	4 904
	557 887	532 661
Charges		
Coût des ventes et frais d'exploitation (note 11)	508 185	452 855
Intérêts sur les créditeurs à long terme (note 9)	37	77
	508 222	452 932
Bénéfice net de la division Réacteurs CANDU avant l'investissement dans l'ACR-1000	49 665	79 729
Investissement pour le développement de l'ACR-1000		
Crédits parlementaires (note 13)	37 500	–
Frais de développement (note 11)	86 706	69 050
Bénéfice net de la division Réacteurs CANDU	459	10 679
Division Recherche et technologie		
Revenus		
Services	41 288	40 580
	41 288	40 580
Financement		
Crédits parlementaires (note 13)	143 492	105 491
Recouvrement de coûts auprès de tiers	16 644	15 223
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations	2 409	2 474
	162 545	123 188
Charges		
Coût des ventes et frais d'exploitation (note 11)	252 113	232 059
Intérêts sur les créditeurs à long terme (note 9)	1 919	1 843
	254 032	233 902
Perte nette de la division Recherche et technologie avant la dépréciation d'actifs à long terme	(50 199)	(70 134)
Dépréciation d'actifs à long terme (note 8)	246 946	–
Perte nette de la division Recherche et technologie	(297 145)	(70 134)
Division Gestion du passif		
Financement		
Financement pour le déclassement	96 095	62 993
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres (note 16)	4 234	5 451
	100 329	68 444
Charges		
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	13 255	(145)
Charge de désactualisation et autres frais	154 835	152 357
	168 090	152 212
Perte nette de la division Gestion du passif	(67 761)	(83 768)
Perte nette	(364 447)\$	(143 223)\$

Informations sur l'amortissement (note 8)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS

Exercice terminé le 31 mars

CAPITAL D'APPORT

(en milliers de dollars)	2008	2007
Solde au début de l'exercice	432 408 \$	457 446 \$
Virement au financement reporté pour le déclassement (note 15)	(24 501)	(24 501)
Virement aux apports remboursables (note 15)	(3 673)	(537)
Solde à la fin de l'exercice	404 234 \$	432 408 \$

DÉFICIT

(en milliers de dollars)	2008	2007
Solde au début de l'exercice	(2 866 817) \$	(2 723 594) \$
Ajustement transitoire attribuable à l'adoption des normes comptables sur les instruments financiers (note 2)	-	-
Solde au début de l'exercice, après retraitement	(2 866 817) \$	(2 723 594) \$
Perte nette	(364 447)	(143 223)
Solde à la fin de l'exercice	(3 231 264) \$	(2 866 817) \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en milliers de dollars)	2008
Solde au début de l'exercice	- \$
Ajustement transitoire attribuable à l'adoption des normes comptables sur les instruments financiers (notes 2 et 18)	213
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	(432)
Solde à la fin de l'exercice	(219) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2008
Perte nette	(364 447) \$
Autres éléments du résultat étendu	
Perte nette désignée comme couverture de flux de trésorerie (note 18)	(332)
Reclassement aux résultats des gains sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(100)
Autres éléments du résultat étendu	(432)
Résultat étendu	(364 879) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Montants en trésorerie reçus des clients	635 017 \$	703 971 \$
Crédits parlementaires reçus	182 092	105 491
Montants en trésorerie reçus aux fins des activités de déclassement et de gestion des déchets	97 304	58 548
Paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux employés	(804 017)	(699 412)
Fonds affectés aux activités de déclassement	(94 873)	(64 512)
Intérêts reçus sur les placements, montant net	3 434	4 827
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 957	108 913
Activités d'investissement		
Acquisition de placements à court terme	(13 720)	(23 111)
Vente et échéance de placements à court terme	16 880	11 245
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(110 882)	(83 520)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(107 722)	(95 386)
Activités de financement		
Produit tiré du financement gouvernemental pour les immobilisations	17 300	5 092
Remboursement d'un créancier à long terme	(1 000)	(1 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	16 300	4 092
Trésorerie et trésorerie distincte :		
(Diminution) augmentation	(72 465)	17 619
Solde au début de l'exercice	127 594	109 975
Solde à la fin de l'exercice	55 129 \$	127 594 \$
Intérêts et frais bancaires payés au cours de l'exercice	107 \$	144 \$

31 mars

(en milliers de dollars)

	2008	2007
La trésorerie et la trésorerie distincte se composent de ce qui suit :		
Trésorerie et instruments du marché monétaire à court terme	3 487 \$	100 453 \$
Trésorerie distincte	51 642	27 141
	55 129 \$	127 594 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2008

1. La Société

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL » ou la « Société ») a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. En conséquence, son passif est, à la limite, celui de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices au Canada. Conformément à la LGFP, la Société soumet annuellement son plan d'entreprise ainsi que ses budgets d'exploitation et d'investissement au gouvernement aux fins d'examen et d'approbation. Le Conseil du Trésor a approuvé les budgets d'exploitation et d'investissement de la Société chaque année jusqu'à l'exercice 2006–2007 inclusivement. Après le 31 mars 2008, le gouvernement a approuvé le plan pour l'exercice 2007–2008.

Les activités d'EACL sont réparties en trois divisions, soit la division Réacteurs CANDU, la division Recherche et technologie et la division Gestion du passif. Ces divisions représentent les unités d'exploitation stratégiques qu'a établies la haute direction afin de favoriser l'atteinte des objectifs à long terme de la Société et la prise de décisions concernant la répartition des ressources et d'évaluer les rendements opérationnel et financier.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Société sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ce qui suit indique ses principales conventions comptables.

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive de la Société, soit AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995. De plus, la Société consolide sa participation dans un fonds en fiducie dont elle est le principal bénéficiaire. Toutes les opérations intersociétés ont été éliminées.

b) Utilisation d'estimations

Les états financiers de la Société reposent sur des estimations et des hypothèses que la direction a formulées et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers et les notes y afférentes. Les estimations sont fondées sur plusieurs facteurs, dont les résultats passés, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir, ainsi que sur toute autre hypothèse que la direction juge raisonnable dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être grandement différents de ces estimations.

Les principaux éléments qui exigent le recours à des estimations sont les stocks d'eau lourde, les coûts des activités futures de déclassement et de gestion des déchets, les coûts de contrats futurs, les revenus, les dérivés, les avantages sociaux futurs et l'amortissement des immobilisations corporelles. La Société revoit ces estimations une fois l'an.

c) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les placements dont le terme est de 90 jours ou moins à la date d'acquisition sont présentés comme des équivalents de trésorerie. Les placements à court terme ont des échéances initiales de plus de 90 jours, mais de moins de un an. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et ils sont comptabilisés à la juste valeur.

d) Fonds en fiducie

Les placements à long terme dans le fonds en fiducie, établi en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et ils sont comptabilisés à la juste valeur.

e) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires à la date du bilan sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des devises sont portés aux résultats.

f) Instruments financiers dérivés

La Société conclut des contrats de change à terme afin de gérer le risque lié aux variations des taux de change découlant de ses dispositions contractuelles et de ses activités commerciales courantes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La Société documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que son objectif et sa stratégie de gestion des risques qui l'incitent à conclure diverses opérations de couverture. Ainsi, elle rattache tous les dérivés à des actifs et passifs précis du bilan ou à des engagements fermes ou opérations prévues spécifiques. En outre, la Société évalue officiellement, tant à la mise en place des couvertures que de façon continue, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont efficaces, c'est-à-dire s'ils permettent de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La comptabilité de couverture est appliquée si l'instrument financier dérivé est désigné comme couverture d'un risque et s'il est prévu qu'il restera efficace comme couverture pendant la durée de vie de l'élément couvert. La juste valeur de cet instrument dérivé est comprise dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et les variations de la juste valeur (gain ou perte non réalisé) sont constatées dans l'état consolidé du résultat étendu à titre d'autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'une relation de couverture par instrument dérivé prend fin, que la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture ou qu'une partie de l'instrument de couverture cesse d'être efficace, tous les gains ou pertes connexes inclus dans les autres éléments du résultat étendu sont constatés dans l'état consolidé des résultats de l'exercice visé. La même méthode est appliquée pour les contrats de change à terme utilisés pour couvrir les ventes et les achats de devises prévus.

g) Stocks

Les stocks d'eau lourde sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les fournitures et le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen ou au coût de remplacement net s'il est inférieur.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement. Les immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée et amorties au taux applicable à cette catégorie. Les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations sont inclus dans les coûts du bien concerné. L'amortissement est calculé comme suit, selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative d'un bien et selon l'utilisation dans le cas de certaines pièces de matériel et d'outillage utilisées pour des projets commerciaux :

<i>Aménagements de terrains</i>	<i>De 10 à 20 ans</i>
<i>Bâtiments et réacteurs</i>	<i>De 20 à 40 ans</i>
<i>Matériel et outillage</i>	<i>De 3 à 20 ans</i>

i) Dépréciation d'actifs à long terme

EACL examine ses actifs à long terme dès que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Une perte de valeur, le cas échéant, est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle est supérieure à sa juste valeur. La juste valeur est calculée selon la méthode de la valeur actualisée prévue.

j) Avances des clients

Afin de bien appairer les revenus et les coûts, il se peut que les revenus qui sont inscrits à l'égard de certains contrats dépassent les montants facturés (revenus non facturés) ou que les montants facturés aux termes d'autres contrats soient supérieurs aux revenus constatés (paiements anticipés des clients). Les revenus non facturés sont constatés à titre d'actif et regroupés avec les créances. Les revenus perçus d'avance sur des contrats sont inscrits dans le passif et sont comptabilisés conformément à la convention de constatation des revenus que suit la Société.

k) Provision pour déclassement et gestion des déchets

EACL établit une provision en rapport avec son obligation juridique de déclassement d'installations nucléaires et de gestion de déchets nucléaires, conformément aux exigences réglementaires. Cette obligation est constatée à la juste valeur dans l'exercice durant lequel elle peut être estimée de manière raisonnable. Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est augmentée annuellement, en y retranchant le montant d'actualisation d'un exercice, afin de tenir compte de l'écoulement du temps. La charge de désactualisation est prise en compte dans les charges figurant à l'état consolidé des résultats.

La provision est réduite du montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un gain ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles celles de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs.

l) Constatation des revenus

Contrats à long terme et contrats de service

Les revenus sont tirés des ventes aux clients de produits et services de la Société. En vertu de certains contrats à long terme, dont plusieurs prévoient des paiements périodiques, les revenus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux et en fonction du ratio des coûts engagés par rapport au total des coûts estimatifs, ratio qui sert de mesure du rendement. Lorsque sont établis des ajustements à la valeur du contrat ou aux coûts estimatifs, toute modification des estimations préalables est généralement prise en compte dans les résultats de l'exercice. Les pertes prévues sur les contrats sont imputées aux résultats quand elles sont identifiées et qu'il est établi qu'elles sont probables. Les revenus en vertu de contrats de remboursement des coûts sont comptabilisés à mesure que les coûts sont engagés et incluent une estimation des montants gagnés. Les revenus générés par tous les autres contrats sont constatés à la prestation des services.

Fourniture de produits

Les revenus sont constatés d'après les livraisons de produits aux clients, livraisons qui sont confirmées par les documents de facturation et d'expédition.

Produits d'intérêts

Les intérêts sur une créance à long terme revenant à la Société sont pris en compte dans les revenus sur la durée de l'entente connexe et classés à titre d'activité d'exploitation dans l'état des flux de trésorerie.

m) Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement (« R et D ») comprennent des frais directs et indirects, tels les salaires et autres frais liés au personnel participant aux activités de R et D, le coût des matières et des services utilisés aux fins de ces activités, l'amortissement du matériel et des installations dans la mesure où ils sont utilisés dans le cadre de ces activités, les coûts de soutien indirects liés à celles-ci, ainsi que d'autres coûts qui y sont liés, tel l'amortissement des brevets et des licences.

Les frais de recherche sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont passés en charges sauf s'ils répondent aux critères de report généralement reconnus suivants : le produit ou le procédé est bien défini et les coûts qui lui sont attribuables peuvent être identifiés, la faisabilité technique du produit ou du procédé a été démontrée, la direction prévoit produire et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé, le marché potentiel du produit ou du procédé est clairement défini ou son utilité pour l'entreprise a été établie et celle-ci dispose déjà ou prévoit pouvoir disposer des ressources nécessaires pour mener le projet à terme.

Les frais de R et D que la Société engage afin de s'acquitter de ses obligations à long terme en matière de gestion des déchets et de déclassement, obligations à l'égard desquelles elle a constitué des provisions spécifiques, sont imputés au passif connexe.

n) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne constituent pas du capital d'apport sont comptabilisés comme du financement au cours de l'exercice durant lequel ils sont accordés, exception faite des cas suivants : les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des dépenses à venir sont reportés et constatés comme du financement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées, et les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont inscrits en tant que financement reporté pour les immobilisations et sont amortis de la même façon que l'est le bien en cause. De 1997 à 2006 et conformément à l'entente de 10 ans sur le financement des activités de déclassement, la Société a conservé le produit en trésorerie généré par la vente ou la location de certains stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. Ce produit a été viré du compte du capital d'apport à celui du financement reporté pour le déclassement et a ensuite été comptabilisé comme financement à l'état consolidé des résultats à mesure que les dépenses connexes ont été engagées. Le produit provenant des ventes réalisées durant les 10 ans de l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 est viré du compte du capital d'apport à celui du financement reporté pour le déclassement.

o) Recouvrement de coûts auprès de tiers

La Société et les compagnies d'électricité nucléaire canadiennes (Ontario Power Generation, Énergie Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Bruce Power L.P.) partagent un même intérêt dans l'utilisation sécuritaire, efficace et rentable de l'énergie produite au moyen de la technologie CANDU (CANada Deuterium Uranium). Les programmes de recherche de la division Recherche et technologie de la Société reflètent cet objectif et la Société partage les coûts avec les compagnies d'électricité. En outre, EAACL exploite le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité par l'entremise de la division Gestion du passif aux termes d'une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada. Le financement prévu en vertu de ces ententes est comptabilisé en tant que recouvrement de coûts auprès de tiers à mesure que les frais connexes sont engagés.

p) Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « RRFP ») qui est administré par le gouvernement du Canada. Bien que le RRFP soit un régime à prestations déterminées, la législation en vigueur n'oblige pas la Société à verser des cotisations en raison des insuffisances actuarielles du régime. Par conséquent, les cotisations à ce régime se limitent à celles versées par les employés et par la Société au titre des services rendus au cours de l'exercice. Ces cotisations représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite et sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont effectuées.

q) Avantages sociaux futurs complémentaires

La Société verse certaines indemnités de départ à ses employés conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. Les avantages sociaux complémentaires comprennent les indemnisations des accidentés du travail que la Société rembourse à Ressources humaines et Développement social Canada conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales des accidents du travail.

La Société constate le coût de ces avantages sociaux futurs sur les exercices pendant lesquels les employés gagnent le droit à ces avantages. Le coût des avantages sociaux futurs acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et au roulement prévu du personnel.

r) Entités à détenteurs de droits variables

Une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV ») est une entité dans laquelle le montant investi en instruments de capitaux propres n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien externe ou une entité que les investisseurs ne contrôlent pas par la détention de droits de vote, investisseurs qui n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ni le droit de recevoir les rendements résiduels prévus. Le principal bénéficiaire d'une EDDV est l'entreprise qui assumera la majorité des pertes prévues de celle-ci, qui recevra la majorité des

rendements prévus, ou les deux. La Société a analysé ses ententes commerciales et a conclu qu'elle ne détenait aucune participation importante dans une EDDV, si ce n'est du fonds en fiducie (note 6) qu'elle a consolidé.

Adoption de nouvelles normes comptables

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié quatre normes comptables que la Société a adopté le 1^{er} avril 2007, soit le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et le chapitre 3865, « Couvertures ». La Société ayant appliqué ces normes sur une base prospective, elle n'a pas retraité les montants correspondants des exercices antérieurs conformément aux nouvelles méthodes comptables.

Résultat étendu

Une nouvelle catégorie, soit le cumul des autres éléments du résultat étendu, a été ajoutée à la rubrique des capitaux propres négatifs figurant au bilan consolidé. Le résultat étendu se compose du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Cette catégorie comprend les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie. Ces montants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les critères permettant de les constater dans l'état consolidé des résultats soient remplis.

L'incidence de l'adoption, le 1^{er} avril 2007, de ces nouvelles méthodes comptables s'établit comme suit : augmentation de 0,2 million de dollars du cumul des autres éléments du résultat étendu, par suite de la constatation de la partie efficace de la relation de couverture de flux de trésorerie, et augmentation de 0,2 million des créances, par suite de la transition.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Le tableau ci-après présente le classement des instruments financiers d'EACL dans les diverses catégories.

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Fonds en fiducie Équivalents de trésorerie Placements à court terme Trésorerie distincte
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	s. o.
Actifs financiers disponibles à la vente	s. o.
Prêts et créances	Créances Créances à long terme
Autres passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Avances des clients et provisions Créditeurs à long terme

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, et comprennent notamment les primes ou escomptes sur les instruments d'emprunt et les coûts de financement.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont pris en compte dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, sauf dans les cas des instruments dérivés désignés comme couverture dans une opération de couverture de flux de trésorerie. Les frais de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Pour qu'un instrument financier puisse être désigné comme tel par la Société, sa valeur doit pouvoir être mesurée d'une façon fiable et cette désignation doit permettre d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait de l'évaluation des actifs ou des passifs.

EACL classe le placement dans le fonds en fiducie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* comme détenu à des fins de transaction (évalué à la juste valeur), étant donné que le gestionnaire du fonds, soit la CIBC, est autorisé à gérer le fonds selon les directives de placement approuvées afin de générer des rendements adéquats. Les intérêts gagnés sont portés en diminution de la charge de désactualisation et autres frais à l'état consolidé des résultats, étant donné que la provision pour déclassement et gestion des déchets tient compte des obligations prévues en vertu de la loi.

Couvertures

La nouvelle norme précise les critères en vertu desquels la comptabilité de couverture peut être utilisée et comment elle doit être appliquée dans le cas de chacune des stratégies de couverture permises, soit les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Pour une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La partie inefficace est

prise en compte dans le résultat net. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net des exercices au cours desquels la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur ce résultat.

EACL conclut des contrats de couverture avec d'importantes institutions financières pour gérer son exposition aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change découlant des écarts de conversion sur les contrats de dérivés libellés en devises sont constatés à titre d'ajustement au prix d'achat des marchandises ou des biens reçus.

À la mise en place d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion de risque et sa stratégie en matière de couverture. La Société documente également, au moment de la mise en place et de façon continue par la suite, l'efficacité des dérivés utilisés dans des opérations de couverture pour contrebalancer les variations des éléments couverts. Le gain ou la perte non réalisé attribuable à la partie efficace des opérations de couverture pour gérer l'exposition au taux de change est constaté à titre d'autres éléments du résultat étendu. Toute partie inefficace du gain ou de la perte non réalisé sur des opérations de couverture est constatée sur-le-champ dans le résultat net. Une couverture est efficace lorsque les dispositions essentielles (le montant et la date d'échéance du paiement) des opérations correspondent à l'élément couvert ou lorsque la juste valeur de la couverture s'établit entre 80 % et 125 % par rapport à la variation de la juste valeur des flux de trésorerie des opérations sous-jacentes. À l'heure actuelle, tous les contrats de couverture à terme d'EACL répondent aux critères de l'évaluation qualitative de l'ICCA en matière d'efficacité de la couverture. En vertu de la politique d'EACL, la Société ne peut exercer des activités à des fins spéculatives. En ce qui concerne les autres dérivés, EACL a passé en revue les contrats pertinents afin de déterminer si l'existence d'établissements de prix inhabituels ou de clauses de rajustement de l'inflation pourrait constituer, implicitement ou explicitement, un instrument dérivé intégré. La Société a choisi le 1^{er} avril 2003 comme date de transition des instruments dérivés intégrés. Il a été déterminé qu'aucun dérivé intégré important inclus dans des contrats ne devait être comptabilisé séparément.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme élément de couverture et qu'il est prévu que la couverture sera efficace pendant toute la durée de vie de l'élément couvert. Lorsqu'une relation de couverture par dérivé prend fin, que la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture ou qu'une partie de l'instrument de couverture cesse d'être efficace, tous les gains ou pertes connexes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constatés comme revenu dans l'état consolidé des résultats de l'exercice visé.

La juste valeur des instruments de couverture désignés comme couverture de flux de trésorerie a été constatée dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur

Informations à fournir concernant le capital

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Aux termes de ce chapitre, une entité doit fournir des informations à la fois qualitatives et quantitatives propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital. EACL adoptera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} avril 2008. EACL évalue présentement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation ». Ces normes remplaceront le chapitre 3861 du *Manuel*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». La nouvelle norme sur les informations à fournir met davantage l'accent sur les risques découlant des instruments financiers comptabilisés et non comptabilisés et sur la façon dont ces risques sont gérés. La nouvelle norme de présentation de l'information reprend telles quelles les obligations de présentation du chapitre 3861. EACL adoptera ces nouvelles normes à compter du 1^{er} avril 2008. EACL évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Stocks

En mars 2007, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3031, « Stocks », lequel repose sur l'International Accounting Standard 2. Ce nouveau chapitre remplace l'actuel chapitre 3030, « Stocks ». Aux termes de ce nouveau chapitre, les stocks doivent être évalués « au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation », ce qui diffère des indications existantes. La Société appliquera la nouvelle norme ainsi que les modifications corrélatives le 1^{er} avril 2008. La Société évalue présentement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

3. Trésorerie et placements à court terme

La Société maintient des dépôts bancaires suffisamment élevés pour combler ses besoins d'exploitation quotidiens. Tout excédent est investi sur le marché monétaire à court terme. La stratégie de placement est fondée sur une évaluation prudente des risques. Tous les instruments ont une durée d'au plus un an et sont cotés R1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's. La Société a désigné les placements à court terme comme étant détenus à des fins de transaction. La trésorerie distincte de 52 millions de dollars (27 millions en 2007) est investie aux mêmes conditions que le sont la trésorerie. Les placements sont comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	Rendement	2007	Rendement
Trésorerie*	3 487 \$	3,0 %	100 453 \$	4,3 %
Obligations d'État canadiennes**	965 \$	3,9 %	1 347 \$	4,1 %
Obligations de sociétés	–	–	11 872	4,3 %
Dépôts à terme négociables	9 094	4,5 %	–	–
Placements à court terme	10 059 \$		13 219 \$	

* La trésorerie comprend l'encaisse et des instruments du marché monétaire à court terme.

** Les obligations d'État canadiennes comprennent des obligations fédérales et provinciales.

4. Stocks

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Combustible nucléaire	13 826 \$	11 859 \$
Pièces de rechange et fournitures de magasin	8 755	11 582
	22 581 \$	23 441 \$

Les coûts des stocks de combustible nucléaire tiennent compte de l'imputation de frais généraux.

5. Créances à long terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Montants sur contrats à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant jusqu'en 2019 et payables en montants fixes	224 584 \$	241 011 \$
Tranche à court terme	(16 983)	(16 138)
	207 601 \$	224 873 \$

Les paiements exigibles, qui sont constatés à titre d'activités d'exploitation dans l'état des flux de trésorerie, s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2009	16 983 \$
2010	17 977
2011	19 028
2012	20 141
2013	21 319
Après 2013	129 136
	224 584 \$

6. Fonds en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN ») a exigé des compagnies d'électricité nucléaire canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La LDCN exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche. Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la LDCN, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de cette loi. Tel que l'exigeait celle-ci, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs de 2 millions de dollars ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'obligation cesse ou que le gouvernement du Canada en modifie le montant, après que la SGDN eut satisfait à certaines exigences stipulées dans la LDCN.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à taux fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été comptabilisé en tant qu'actif à long terme et il est évalué à la juste valeur. Les intérêts gagnés par le fonds compensent la charge de désactualisation liée à la provision pour déclassement et gestion des déchets. La valeur, au cours du marché, des instruments était estimée à 23,1 millions de dollars au 31 mars 2008 (20,1 millions en 2007). Les intérêts gagnés sur l'actif en fiducie reviennent au fonds en fiducie. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars)	Échéance	2008	Rendement	2007	Rendement
Trésorerie*	avril 2008 – septembre 2008	1 414 \$	3,4 %	4 682 \$	4,3 %
Obligations d'État canadiennes**	septembre 2008 – décembre 2012	15 413	3,9 %	9 222	3,9 %
Obligations de sociétés	septembre 2008 – janvier 2011	6 290	4,0 %	6 153	3,9 %
		23 117 \$		20 057 \$	

* La trésorerie comprend l'encaisse et des instruments du marché monétaire à court terme.

** Les obligations d'État canadiennes comprennent des obligations fédérales et provinciales.

7. Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde comprennent 1 003 tonnes fournis gratuitement à l'Observatoire de neutrinos de Sudbury. Au 31 mars 2008, la plus grande partie de cette eau a été remise à EACL. Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme, puisque le délai requis pour les ventes futures de réacteurs est de plus de un an. Une provision a été constituée au titre de la détritiation et de la reconcentration de certains stocks d'eau lourde.

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Division Réacteurs CANDU						
Immobilisations en cours	1 147 \$	– \$	1 147 \$	402 \$	– \$	402 \$
Terrains et aménagements de terrains	999	258	741	999	255	744
Bâtiments	19 780	13 246	6 534	19 379	12 960	6 419
Matériel et outillage	29 072	23 607	5 465	28 453	21 612	6 841
	50 998	37 111	13 887	49 233	34 827	14 406
Division Recherche et technologie						
Immobilisations en cours	37 793	–	37 793	140 949	–	140 949
Terrains et aménagements de terrains	44 109	25 533	18 576	43 917	24 034	19 883
Bâtiments	199 198	157 646	41 552	200 904	158 388	42 516
Réacteurs et outillage	276 136	245 468	30 668	270 994	242 898	28 096
	557 236	428 647	128 589	656 764	425 320	231 444
Total	608 234 \$	465 758 \$	142 476 \$	705 997 \$	460 147 \$	245 850 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, l'amortissement des immobilisations corporelles a totalisé 11,8 millions de dollars (12,0 millions en 2007). Le gouvernement du Canada a fourni un financement de 17,3 millions de dollars en 2008 (5,1 millions en 2007) aux fins de projets de remise à neuf de l'infrastructure des installations de Chalk River (note 13).

Le financement reporté pour les immobilisations, fourni par le passé à la Société sous forme de crédits par son actionnaire, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2008
Financement reporté pour les immobilisations, solde d'ouverture (montant net)	40 035 \$
Financement pour les immobilisations au cours de l'exercice	17 300
Retrait d'actifs financés	(195)
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations	(2 409)
Financement reporté pour les immobilisations, solde de clôture (montant net)	54 731 \$

Dépréciation d'actifs à long terme

La Société passe régulièrement en revue le montant net recouvrable de ses actifs à long terme. Par suite de cet examen, pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la valeur des immobilisations corporelles a été réduite de 202 millions de dollars et celle des stocks, de 45 millions, pour une dépréciation totale de 247 millions. Cette dépréciation est attribuable à l'incertitude et aux délais concernant la réalisation de flux de trésorerie du placement de la Société dans les installations spécialisées de production d'isotopes des Laboratoires de Chalk River (note 10). Les installations spécialisées de production d'isotopes comprennent deux réacteurs destinés à la production d'isotopes médicaux (MAPLE 1 et MAPLE 2) et les installations de traitement connexes.

9. Crédeurs à long terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	500 \$	1 500 \$
Échéant en septembre 2008, portant intérêt à des taux variant entre 4,31 % et 4,43 %, remboursables en versements semestriels de 0,5 million de dollars		
Crédeur à long terme (note 10)	48 091	46 172
Non garanti, échéant en septembre 2012 et remboursements exigés à compter d'octobre 2008. Le montant est présenté déduction faite de l'escompte de 5,2 millions de dollars à 4,08 %		
	48 591	47 672
Moins la tranche à court terme	(7 160)	(1 000)
	41 431 \$	46 672 \$

Ce qui suit indique les paiements exigibles dans les exercices à venir (note 10) :

(en milliers de dollars)

2009	7 160 \$
2010	13 319
2011	13 319
2012	13 319
2013	6 660
	53 777 \$

10. Accord d'approvisionnement en isotopes des installations spécialisées de production d'isotopes

En février 2006, EACL a conclu avec MDS Nordion une entente relative à un accord à long terme d'approvisionnement en isotopes. En vertu de l'entente, EACL a acquis la propriété véritable des réacteurs MAPLE et des nouvelles installations de traitement présentement en construction à Chalk River, en Ontario. EACL a pris en charge la responsabilité du reste des activités de construction et de mise en service. En outre, EACL a acquis des stocks liés à la production d'isotopes totalisant 53 millions de dollars et assortis d'une obligation de paiement différé aux termes de laquelle 48 versements mensuels de 1,1 million chacun devront être faits à compter d'octobre 2008. La valeur de ces stocks et l'obligation de paiement différé connexe ont été constatées à la valeur actualisée des paiements futurs (note 9), soit 41,7 millions de dollars pour le combustible et les cibles et 2,5 millions pour les pièces de rechange.

L'amortissement de 1,9 million de dollars (1,8 million en 2007) de l'escompte sur le crédeur à long terme a été inscrit dans l'état consolidé des résultats et ajouté à l'encours du solde en capital du crédeur connexe. Les paiements requis sont présentés à leur valeur non actualisée (note 9).

Par suite des délais prévus dans les travaux de construction des réacteurs MAPLE, le direction était d'avis que l'échéance des activités de construction et de mise en service prévue en vertu de l'entente conclue avec MDS Nordion ne pourrait être respectée. Conformément à l'entente, MDS Nordion ne peut entamer de poursuites judiciaires contre EACL dans le cas de non-respect de l'échéancier. Par contre, l'entente de 2006 prévoit également que les poursuites judiciaires entamées contre l'une ou l'autre partie en vertu d'une entente signée en 1996 demeuraient en vigueur.

11. Frais de recherche et de développement

Les frais d'exploitation tiennent compte des frais de recherche et de développement. Les activités de recherche et de développement d'EACL visent à maintenir et à relever le savoir-faire scientifique et technique du Canada, et ce, en appui à la production, par des réacteurs CANDU, d'électricité nucléaire écologique et économique ainsi qu'à d'autres grandes technologies nucléaires destinées à un usage pacifique, telle la médecine nucléaire. Plus particulièrement, ces activités mettent en jeu le maintien de la propriété intellectuelle acquise au fil des ans, incluant les connaissances de base relatives aux matières, à la physique nucléaire, à la chimie, aux éléments critiques, à la radiation et à l'environnement, ce qui pourrait influencer sur la sécurité, l'obtention des permis et la conception de la technologie CANDU. En outre, ces activités visent l'amélioration des aspects économiques, de la sécurité et du rendement d'exploitation de la gamme de produits existante et l'application des progrès à de nouvelles technologies.

Au 31 mars 2008, aucune tranche des frais de développement ne remplissait les critères de report (aucune en 2007). Le procédé de détermination des frais de développement admissibles à un report fait l'objet d'un examen continu.

Les frais de recherche et de développement qui ont été engagés en 2007–2008 sont comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	<i>2007</i>
Opérations commerciales		
Développement du réacteur ACR-1000	86 893 \$	69 050 \$
Autres activités de développement des opérations commerciales	113	6 732
	87 006	75 782
Technologie		
Développement de la technologie CANDU	57 100	53 700
Installations, activités nucléaires et frais de soutien	185 300	159 500
	242 400	213 200
Total des frais de recherche et de développement	329 406 \$	288 982 \$

12. Provision pour déclassement et gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et autres actifs afin de se conformer à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») et à d'autres règlements applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et de développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité se désintégrer avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie importante de l'obligation renvoie à un passif qui avait été engagé avant la création d'EACL en 1952.

En 2005, EACL a procédé à l'examen de son plan de déclassement, des principales hypothèses qui sous-tendent l'estimation et du calcul de la provision pour déclassement des installations nucléaires et de gestion des déchets. Le plan de déclassement modifié a tenu compte des normes internationales en ce qui a trait aux pratiques de déclassement rapides. Ces pratiques prévoient la prise en charge des déchets très tôt dans le cycle de déclassement ainsi que l'optimisation de la période de stockage sécuritaire des déchets dans le but d'éviter le report de travaux associés à la démolition physique, au traitement des déchets et à leur stockage permanent. En vertu du plan modifié, des dépenses non actualisées de 6 993 millions de dollars (en dollars courants) devraient être engagées jusqu'en 2096.

L'estimation des coûts futurs de déclassement et de remise en état des lieux exige des jugements subjectifs concernant le cadre réglementaire, les questions de santé et de sécurité, l'état final souhaité, la technologie à utiliser et, dans certains cas, les activités de recherche et de développement, lesquelles s'étendront sur une longue période de temps. Le montant estimatif de ces coûts repose sur d'importantes hypothèses, telles que le calendrier d'engagement des principales dépenses des projets de déclassement et de remise en état des lieux, les exigences réglementaires, les volumes des déchets, la prime fondée sur le marché, les taux prévus d'intérêt, les facteurs d'inflation et l'incidence des progrès technologiques. Selon une autre hypothèse d'importance, il est supposé que la provision reflète le niveau de financement nécessaire pour atteindre des objectifs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement qui sont conformes à la réglementation de la CCSN. Toute modification de ces hypothèses de même que des changements au calendrier d'exécution des programmes, à la technologie employée ou aux normes et règlements régissant le déclassement d'installations nucléaires pourraient se traduire par d'importantes variations de la provision pour déclassement et gestion des déchets.

Le plan de déclassement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer que toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme, que les installations sous surveillance demeurent dans un état stable et sécuritaire et que toutes les mesures visant l'obtention d'un état final qui représente l'aboutissement souhaité du processus de déclassement comme l'exige l'organisme de réglementation sont prises, et ce, de la manière la plus efficiente qui soit au chapitre des coûts. Les taux d'actualisation et d'inflation qui ont servi à calculer la valeur actualisée de la provision, au moment de la mise en œuvre du plan, étaient respectivement de 5,25 % et de 1,7 %. Conformément aux exigences du chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de l'ICCA*, une hausse des estimations découlant de nouvelles obligations ou de l'augmentation des dépenses envisagées est actualisée au taux courant de 4,3 %, alors que les diminutions le sont à un taux pondéré de 5,18 %.

Rapprochement de la provision pour déclassement et gestion des déchets :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Solde d'ouverture	2 927 934 \$	2 846 756 \$
Obligations réglées	(94 189)	(60 993)
Charge des désactualisation	151 674	147 761
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	13 255	(145)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses en rapport avec les immobilisations corporelles	–	(14 374)
Coûts de gestion des déchets, du déclassement et de remise en état des lieux associés aux activités continues	9 562	8 929
	3 008 236	2 927 934
Moins la tranche à court terme	(103 900)	(101 300)
	2 904 336 \$	2 826 634 \$

En juin 2006, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il fournirait 513 millions de dollars sur cinq ans afin de financer le Programme des responsabilités nucléaires historiques d'EACL. Avant ce financement, EACL conservait le produit tiré des ventes d'eau lourde pour financer le programme de déclassement (note 15). Aux termes de l'entente de financement conclue avec Ressources naturelles Canada, EACL est tenue de constater séparément les montants des passifs de gestion des déchets, de déclassement et de remise en état des lieux associés à ses activités continues après le 1^{er} avril 2006 (18,6 millions de dollars) compris dans la provision pour déclassement et gestion des déchets.

13. Crédits parlementaires

La Société a reçu du gouvernement du Canada le financement suivant :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Financement pour l'exploitation		
Division Recherche et technologie		
Recherche et infrastructure connexe	105 285 \$	105 491 \$
Initiatives en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement des Laboratoires de Chalk River	12 607	–
Fonds de roulement	25 600	–
	143 492	105 491
Division Réacteurs CANDU		
Développement du réacteur ACR-1000	37 500	–
	180 992 \$	105 491 \$
Financement du projet de remise à neuf de l'infrastructure	17 300 \$	5 092 \$

Le gouvernement du Canada a consenti un financement pour 2008–2009 totalisant 300 millions de dollars, en plus des crédits de 152 millions déjà approuvés et pris en compte dans les Budget principal des dépenses.

14. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les prestations de retraite des employés de la Société proviennent du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique (le « CPRFP »), le compte Caisse de retraite de la fonction publique (le « CRFP ») et le compte Régime compensatoire (le « RC »). Les cotisations versées au titre des services rendus de l'exercice ont été comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Cotisations salariales	21 275 \$	17 679 \$
Cotisations patronales	46 568 \$	39 409 \$

Le taux de cotisation de la Société au CPRFP équivaut à celui des employés et les cotisations au CRFP correspondent à un multiple de 2,02 des cotisations des employés (2,14 en 2007). Les cotisations au RC pour l'année civile 2008 équivalent à 7,3 fois celles des cotisations des employés (7,0 pour l'année civile 2007). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du RRFP.

b) Avantages sociaux futurs complémentaires

La Société verse certaines indemnités de départ et autres prestations, comme il est décrit à la note 2 q). L'obligation au titre des indemnités constituées n'est pas capitalisée, son financement étant assuré lorsque les indemnités sont payées. Ainsi, le régime n'a aucun actif, et son déficit correspond à l'obligation au titre des indemnités constituées.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	77 046 \$	74 152 \$
Coût des services rendus de l'exercice	5 186	3 671
Intérêts sur l'obligation au titre des indemnités constituées	4 106	3 896
Indemnités versées	(5 146)	(6 399)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(2 115)	1 726
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	79 077	77 046
Pertes actuarielles nettes non amorties	(10 600)	(13 200)
Passif au titre des indemnités constituées	68 477	63 846
Partie à court terme du passif au titre des indemnités constituées	(7 828)	(7 148)
Passif au titre des indemnités constituées, montant net	60 649 \$	56 698 \$
Coût du régime des indemnités, montant net		
Coût des services rendus de l'exercice	5 186 \$	3,671 \$
Intérêts débiteurs	4 106	3 896
Amortissement des pertes actuarielles	504	410
Charge du régime d'indemnités pour l'exercice	9 796 \$	7 977 \$

Les gains ou pertes actuariels cumulatifs représentant plus de 10 % de l'obligation sont amortis sur la durée de service moyenne résiduelle des employés actifs. La durée de service moyenne résiduelle des employés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux futurs complémentaires est de 11 ans (11 ans en 2007). La date de mesure de l'obligation au titre des indemnités constituées est le 31 mars 2008, et la dernière évaluation actuarielle des indemnités a été réalisée en mars 2008. La prochaine évaluation aura lieu en mars 2009.

Les principales hypothèses actuarielles qui ont été posées pour mesurer l'obligation au titre des indemnités constituées de la Société sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation de 5,75 % (5,25 % en 2007);
- Un taux d'augmentation de la rémunération de 5 % (5 % en 2007).

15. Capital d'apport et financement reporté pour le déclassement

Le capital d'apport comprend environ 214 millions de dollars (242 millions en 2007) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995–1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement du Canada, par voie d'un dividende, le produit en trésorerie de la vente de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement. De 1997 à 2006 et aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à la Société de garder le produit de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement dans un fonds distinct devant servir aux activités de déclassement dans les 10 ans suivant la décision. À mesure que la Société a vendu ou loué de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle en a viré le produit en trésorerie du capital d'apport au financement reporté pour le déclassement, ce qui a servi à financer les activités de déclassement en cours.

Le produit tiré des ventes réalisées au cours des 10 ans de l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 (note 5) est viré du compte du capital d'apport à celui du financement reporté pour le déclassement et une écriture correspondante est faite à la trésorerie distincte. Les activités de déclassement sont désormais financées par Ressources naturelles Canada (note 12).

Les autres produits en trésorerie provenant des ventes d'eau lourde sont constatés à titre d'apports remboursables au gouvernement du Canada et ils figurent dans les provisions du bilan consolidé de la Société.

16. Opérations entre apparentés

Outre les opérations indiquées dans les notes 8, 9, 12, 13, 14 et 15, la Société a réalisé les opérations suivantes avec le gouvernement du Canada :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2008	2007
Remboursement d'emprunts		
Capital	1 000 \$	1 000 \$
Intérêts	54	77
	1 054 \$	1 077 \$

Le recouvrement de coûts auprès de tiers englobe les montants facturés à Ressources naturelles Canada au titre de la gestion de déchets radioactifs historiques de faible activité.

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut également diverses opérations avec le gouvernement du Canada et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

17. Engagements, éventualités et obligations

a) Engagements

La Société a conclu des contrats de location-exploitation non résiliables venant à échéance à diverses dates au titre de la location de bureaux. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation visant une hausse des loyers. Les loyers futurs minimaux en vertu de ces contrats de location-exploitation sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2009	9 394 \$
2010	9 086
2011	8 534
2012	8 671
2013	7 037
Après 2013	26 191
	68 913 \$

b) Obligations réglementaires

Afin d'assurer la conformité aux modalités des permis de site délivrés par la CCSN et à d'autres exigences réglementaires, la Société a effectué d'importants investissements dans l'infrastructure de bâtiments neufs ou existants aux installations de Chalk River. Le montant des investissements requis en 2008-2009 en vertu du programme de renouvellement des infrastructures s'établit à 59 millions de dollars.

c) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou un matériel donné remplira des critères de rendement définis.

EACL garantit également, dans le cours normal des activités, la réalisation de certains projets dans des délais précis et peut avoir à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires si elle ne s'acquitte pas de ses obligations.

Le montant global du risque potentiel pour la Société en vertu des cautionnements d'exécution et des dommages-intérêts extrajudiciaires est estimé à quelque 501 millions de dollars en mars 2008. Ces ententes sont courantes au sein du secteur. Par le passé, EACL n'a effectué aucun paiement important en vertu de cautionnements d'exécution ou de dommages-intérêts extrajudiciaires. La direction ne s'attend pas à ce que ces cautionnements aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

d) Autres

Dans le cours normal de ses activités, EACL est partie à diverses réclamations et actions en justice. Bien que l'issue finale des réclamations et actions en justice en cours au 31 mars 2008 ne puisse être prédite avec certitude, la direction est d'avis qu'elle n'aura aucun effet défavorable important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation d'EACL.

18. Instruments financiers et gestion du risque financier

a) Change

La Société conclut des contrats de change à terme pour atténuer le risque lié à l'achat et à la vente de biens libellés en devises. Elle estime que ces contrats sont efficaces comme couvertures. Au 31 mars 2008, 33 contrats à terme étaient en cours (32 en 2007), dont la valeur théorique s'établissait à 15 millions de dollars (19 millions en 2007). Les dates d'échéance des contrats de change à terme varient entre avril 2008 et juin 2009.

Le tableau ci-après présente la juste valeur (en dollars canadiens et en d'autres devises) des opérations de couverture utilisées pour gérer le risque de change. L'incidence de ces opérations de couverture sur les résultats est constatée au poste correspondant à l'élément couvert dans les autres éléments du résultat étendu.

(en milliers de dollars)

	2008	2007
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(219) \$	213 \$

b) Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit que pose le recouvrement de ses créances. Au total, 55 % des créances (62 % en 2007) sont exigibles auprès de trois clients (trois en 2007), dont chacun représente plus de 10 % du total des créances. Aucun montant d'importance n'est payable en devises.

c) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les variations du taux d'actualisation sont fondées sur un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit qui est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt.

d) Risque de réglementation

Le secteur au sein duquel évolue la Société est fortement réglementé. L'évolution du contexte politique ou de la politique gouvernementale pourrait nuire à sa situation financière.

e) Juste valeur

La juste valeur représente les estimations de la direction quant à la valeur marchande à un moment donné. La valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur aux 31 mars 2008 et 2007, à l'exception des créances à long terme. La juste valeur des créances à long terme s'établit à 225,4 millions de dollars (242,2 millions en 2007). Ces créances sont classées comme des prêts et créances.

19. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2007 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de 2008.

20. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Installations spécialisées de production d'isotopes

Le 16 mai 2008, l'actionnaire de la Société a accepté la décision d'EACL de mettre fin au développement des réacteurs MAPLE. La décision a été prise à la suite d'une série d'examens, portant notamment sur les coûts de développement futur, l'échéancier et les risques techniques liés à la poursuite de la mise en valeur des installations. EACL prévoit poursuivre la production d'isotopes pour MDS Nordion par l'entremise du réacteur NRU. Tel qu'il est mentionné aux notes 8 et 10, la Société a constaté une réduction de valeur de 247 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 relativement à ces installations.

b) Plan d'entreprise

Le 5 juin 2008, le plan d'entreprise visant les exercices 2007–2008 à 2011–2012 de la Société a été approuvé. Bien que la Société ait soumis ce plan d'entreprise avant la clôture de l'exercice, il a été approuvé après la clôture de l'exercice, une fois que certaines questions d'ordre budgétaire et politique touchant la Société ont été résolues.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

GLENN A CARR

Présidente du conseil d'EACL, Mississauga (Ontario) avec prise d'effet en janvier 2008

Ancienne présidente du conseil d'administration de Independent Electricity System Operator; présidente du conseil de la Technical Standards and Safety Authority, présidente du Conseil canadien pour les partenariats public-privé; présidente du conseil, Ault Foods Ltd.; chef de la direction, Carr-Gordon Ltd.; vice-présidente, Laidlaw Inc.; sous-ministre au Conseil de gestion du gouvernement du ministère de la Consommation et du Commerce et du ministère de la Formation professionnelle du gouvernement de l'Ontario. Récipiendaire, en 2001, du prix national pour l'innovation et l'excellence du Conseil canadien pour les partenariats public-privé; administratrice agréée IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés depuis 2005. Membre d'office du comité de vérification, du comité des sciences et de la technologie, du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

HUGH MacDIARMID

Président-directeur général d'EACL, Mississauga (Ontario) avec prise d'effet en janvier 2008

Administrateur de ALH Holding Inc.
Ancien directeur général de Holden America LLC; président-directeur général, Laidlaw Educational Services; vice-président exécutif de la division commerciale du Canadien Pacifique; président-directeur général Lumonics Inc.; associé, McKinsey & Company. Anciennement nommé par le gouvernement du Canada au poste de président du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et par le gouvernement de l'Ontario au poste d'administrateur d'Ortech International. Membre d'office du comité de vérification, du comité des sciences et de la technologie et du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

MARCEL AUBUT, O.C., O.Q., Q.C., Ad.E.

Avocat et associé principal, Heenan Blaikie, cabinet d'avocats, Montréal

Ancien président du conseil et président-directeur général des Nordiques de Québec (équipe de la Ligue nationale de hockey [LNH] de la ville de Québec) et gouverneur de la LNH; fondateur du cabinet Aubut Chabot (cabinet d'avocats de Québec); fondateur et président du conseil du Parc technologique du Québec métropolitain; président et chef de la direction des Productions Trans-Amérique Ltée. Mandats d'administrateur en cours : Whole Foods Market Canada; Olymel S.C.; Æterna Zentaris Inc.; Fonds de revenu Boralex énergie; Triton Electronik Inc.; faculté de droit de l'Université Laval; Comité olympique canadien (membre du

conseil d'administration et du comité de direction); Temple de la renommée des sports du Canada et Fondation Nordiques. Officier de l'Ordre national du Québec (2006); membre (1986) et officier (1993) de l'Ordre du Canada; récipiendaire de la médaille officielle de l'Assemblée nationale du Québec (1981); Conseiller de la Reine (1986); et intronisé au Temple de la renommée des sports du Canada en 1999. Récipiendaire, en 2008, de la distinction honorifique d'Avocat émérite décernée par le Barreau du Québec. Nommé au Conseil d'administration d'abord en janvier 2001, puis en 2005 et en 2008. Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

RICHARD BOUDREAU

Chef de la direction, Exploration Orbite Inc.

Ancien chef de la direction de PyroGenesis Inc.; chef des services technologiques et vice-président des stratégies de l'entreprise, ART Recherches et Technologies Avancées Inc; conseiller administratif à la Caisse de dépôt et placement du Québec; premier dirigeant, Evergreen Biofuels et Dell-Point Technologies; président exécutif du conseil, Broadsign International Inc.; dirigeant de Raymor Industries, ITSmx, GeoMax et JAG Mines Ltd. Titulaire d'un diplôme en physique de l'Université de Montréal, d'une maîtrise en génie de l'Université Cornell et d'un MBA de l'Université de Sherbrooke. Nommé au Conseil d'administration en 2007. Membre du comité de vérification.

RICHARD DICERNI

Sous-ministre, Industrie Canada

Ancien associé, Mercer Delta Canada; vice-président exécutif et président-directeur général intérimaire, Ontario Power Generation; président et chef de la direction de l'Association canadienne des journaux. Sous-ministre de l'Éducation et de la Formation, des Affaires inter-gouvernementales, de l'Environnement et de l'Énergie du gouvernement de l'Ontario. Nommé au Conseil d'administration en décembre 2007. Membre du comité de vérification.

CASSIE J. DOYLE

Sous-ministre, Ressources naturelles Canada

Ancienne sous-ministre associée au ministère de l'Environnement du Canada; présidente et chef de la direction, British Columbia Assets and Land Corporation; sous-ministre, Environnement, terres et parcs, Petites entreprises, tourisme et culture, Logement et services aux consommateurs du gouvernement de la Colombie-Britannique; sous-ministre adjointe des Affaires municipales du gouvernement de la Colombie-Britannique. Nommée au Conseil d'administration en décembre 2007. Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

ROBERT J. HARDING, F.C.A.

Président du conseil, Brookfield Asset Management Inc.

Fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (F.C.A.). Récipiendaire de la médaille du Jubilé de la Reine pour services à la communauté et doctorat honorifique en droit de l'Université de Waterloo. Mandats d'administrateur en cours : Brookfield Asset Management, AGO, Norbord Inc. et Papiers Fraser Inc. M. Harding est également président du conseil des gouverneurs de l'Université de Waterloo, du conseil d'administration de Centraide du Grand Toronto et fiduciaire du Toronto Hospital for Sick Children. Nommé au Conseil d'administration en mai 2005. Vice-président du comité de vérification.

CLAUDE LAJEUNESSE

Président et chef de la direction, Aerospace Industries Association of Canada

Ancien président de l'Université Concordia, à Montréal, et de l'Université Ryerson, à Toronto; président-directeur général de l'Association des universités et collèges du Canada. Mandats d'administrateur pour TD Meloche Monnex, Fondation canadienne du foie, Conseil canadien des chrétiens et des juifs. Nommé au Conseil d'administration en mars 2005. Membre du comité des sciences et de la technologie.

JAMES (JASPER) McKEE

Professeur émérite, Université du Manitoba, Winnipeg (Manitoba)

Professeur de physique à l'Université du Manitoba et directeur de l'Accelerator Centre. Titulaire d'un doctorat en physique nucléaire de l'Université Queen's Belfast et d'un doctorat en sciences de la University of Birmingham, au Royaume-Uni. Fellow de l'Institute of Physics (R.-U.); ancien président de l'Association canadienne des physiciens et physiciennes et ancien membre du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Mandats d'administrateur : Smartpark à l'Université du Manitoba (deux mandats), Canadian Club of Winnipeg (président, 2006), Westminster Housing Society. Membre élu de l'Académie européenne des Sciences. Également rédacteur en chef de la revue *La physique au Canada* (1995-2007). Récipiendaire de la médaille du Jubilé de la Reine, de la médaille Peter Kirkby Memorial de l'Association canadienne des physiciens et physiciennes et de la médaille McNeil de la Société royale du Canada. Président du comité des sciences et de la technologie, membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

GORDON H. SHAW

Administrateur, secrétaire général et président du comité consultatif de Aeolis Wind Power Corporation

Ancien cadre supérieur de la Compagnie pétrolière Impériale Ltée; vice-président et directeur général du Parti réformiste du Canada, président du conseil et administrateur de Terra Mines; président et administrateur du SPL Wastewater Recovery Centre. Nommé au Conseil d'administration en décembre 2007. Membre du comité des sciences et de la technologie.

STELLA THOMPSON

Conseillère en gouvernance d'entreprises et administratrice, directrice et cofondatrice de Gommance West Inc., Calgary (Alberta)

Mandats d'administratrice en cours : Alberta's Electricity Balancing Pool, Alberta WaterSmart, Calgary Airport Authority, Calgary Herald Advisory Board, Genome Alberta (vice-présidente) et Société d'énergie Talisman Inc. Récipiendaire du titre IAS.A octroyé par l'Institut des administrateurs de sociétés et, en 2005, reconnue par le Women's Executive Network et la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario comme l'une des 100 femmes les plus influentes au Canada. Ancienne vice-présidente de Petro-Canada. Nommée au Conseil d'administration en septembre 2002. Présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance et membre du comité de vérification.

BARBARA TRENHOLM

Professeure et chercheuse-enseignante, Faculté des sciences administratives, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Autres mandats d'administratrice : Plazacorp Retail Properties Ltd. Membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Parmi les prix décernés, notons le Prix d'excellence canadien en enseignement de la gestion décerné par le National Post/PricewaterhouseCoopers; le Global Teaching Excellence Award et un Prix d'excellence décerné par l'Université du Nouveau-Brunswick. Ancienne membre du conseil d'administration de l'Institut Canadien des Comptables Agréés; présidente sortante de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick et ancienne doyenne intérimaire de la faculté des sciences administratives de l'Université du Nouveau-Brunswick. Nommée au Conseil d'administration en juin 2002. Présidente du comité de vérification.

GROUPE DE DIRECTION

HUGH MacDIARMID

Président-directeur général

ALA ALIZADEH

*Vice-président intérimaire,
Marketing et Développement
des affaires*

RICHARD CÔTÉ

Vice-président, Finances

RON CULLEN

*Vice-président et directeur général,
Projets*

ALLAN HAWRYLUK

*Vice-président principal, Affaires de
l'entreprise, chef du contentieux et
secrétaire général*

JERRY HOPWOOD

*Vice-président,
Mise au point des réacteurs*

WAYNE INCH

*Vice-président et directeur général,
Opérations*

MICHAEL INGRAM

*Vice-président principal,
Projets et Services CANDU*

WILLIAM KUPFERSCHMIDT

*Vice-président et directeur général,
Recherche et développement*

BRIAN McGEE

*Vice-président et chef des
services nucléaires*

BETH MEDHURST

*Vice-présidente principale,
Ressources humaines*

JOAN MILLER

*Vice-présidente et directrice générale,
Gestion des déchets et déclassément*

KEN PETRUNIK

*Vice-président directeur et
chef de l'exploitation*

ANDRÉ ROBILLARD

*Vice-président et chef des
services d'information*

MICHAEL ROBINS

*Vice-président principal et
chef des finances*

DAVID TORGERSON

*Vice-président exécutif et
chef des services technologiques*

IAN TROTMAN

*Vice-président et directeur général,
Services CANDU*

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés ouvertes, les membres du Conseil d'administration étant nommés par l'actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada. Le président du Conseil, le président-directeur général et les administrateurs sont tous nommés par l'actionnaire, par voie de décret. En 2007–2008, le Conseil a orienté, commenté et évalué les plans stratégiques d'EACL et a approuvé ses principaux contrats et projets.

Le cadre de gouvernance d'entreprise d'EACL repose sur les pratiques exemplaires figurant dans les lignes directrices relatives à la régie des sociétés d'État publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le Conseil d'administration reconnaît qu'une gouvernance efficace est un processus permanent qui exige l'amélioration continue des processus de l'entreprise visant à assurer un degré élevé de reddition de comptes à toutes les parties prenantes. En 2007–2008, EACL a continué de mettre en œuvre et de renforcer ses activités de gouvernance afin d'améliorer la reddition de comptes et la transparence dans toute l'organisation. Plus particulièrement, le Conseil a mis en œuvre les initiatives suivantes cette année :

- Recrutement et succession aux postes d'administrateurs afin d'assurer la continuité et le leadership du Conseil d'administration, conformément aux priorités stratégiques.
- Développement d'un cadre défini de gestion des risques de l'entreprise afin d'assurer que le Conseil peut évaluer et surveiller les risques découlant des activités d'EACL.
- Revue de la structure des comités du Conseil dans le but d'assurer une surveillance optimale, par le Conseil, des risques commerciaux et autres risques connexes.
- Révision des descriptions de postes de président du Conseil et de président-directeur général de manière à refléter les pratiques exemplaires.

- Révision du profil de compétences du poste d'administrateur qui reflète les compétences et l'expérience nécessaires pour agir à titre d'administrateur d'EACL.
- Amélioration du processus d'orientation des nouveaux administrateurs.

LE CONSEIL

Au cours de 2007–2008, le Conseil a accueilli plusieurs nouveaux administrateurs, portant à 12 le nombre total de membres, dont 9 sont entièrement indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne font pas partie de la direction de l'entreprise et n'ont aucun intérêt, commercial ou autre, dans l'entreprise. Les activités commerciales d'EACL sont régies par le Conseil d'administration, qui assure les principales responsabilités de gestion, telles qu'elles sont définies dans la charte du Conseil. Ces responsabilités comprennent la surveillance de la gestion financière, l'identification des principaux risques, l'approbation de l'orientation stratégique de l'organisation, l'examen des objectifs de politique publique de la Société ainsi que la satisfaction des obligations juridiques générales.

Les frais totaux de déplacement et frais connexes du Conseil se sont établis à 73 214 \$ pour 2007–2008, comparativement à 89 558 \$ au cours de l'exercice précédent. La rémunération accordée aux membres du Conseil est conforme aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le Gouverneur en Conseil. Les trois administrateurs non indépendants, soit Mme Doyle, M. Dicerni et M. MacDiarmid, ne reçoivent pas de rémunération à titre de membres du Conseil. Le Conseil a instauré certaines politiques et procédures de gouvernance destinées à appuyer les membres dans la réalisation de leur mandat et de leurs responsabilités. Le tableau de présence de chacun des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités au cours de l'exercice figure ci-dessous.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités, 2007–2008

Administrateur	Vérification (8 réunions)	Science et technologie (2 réunions)	Ressources humaines et gouvernance (8 réunions)	Conseil d'administration (14 réunions)
M. Burns ¹	–	–	–	8/10
G. Carr ^{2*}	2/2	1/1	5/5	4/4
R. Van Adel ³	4/6	–	2/2	4/8
H. MacDiarmid ^{4*}	2/2	1/1	3/5	4/4
M. Aubut	–	–	8/8	13/14
R. Boudreault ⁵	2/2	1/1	–	4/4
R. Dicerni ⁵	2/2	–	–	3/4
C. Doyle ⁵	–	–	2/5	3/4
R. Harding	5/8	–	–	10/14
C. Lajeunesse	–	2/2	–	14/14
J. McKee	–	2/2	7/8	13/14
G. Shaw ⁵	–	1/1	–	4/4
S. Thompson	8/8	–	7/8	12/14
B. Trenholm	8/8	–	–	12/14

¹ M. Burns a démissionné le 31 décembre 2007.

² G. Carr a été nommée présidente du Conseil avec prise d'effet le 2 janvier 2008.

³ R. Van Adel a démissionné le 2 novembre 2007.

⁴ H. MacDiarmid a été nommé président-directeur général avec prise d'effet le 2 janvier 2008.

⁵ R. Boudreault, R. Dicerni, C. Doyle et G. Shaw ont été nommés administrateurs avec prise d'effet le 3 décembre 2007.

* Membres d'office de tous les comités, à l'exception de M. MacDiarmid qui n'est pas membre du comité de vérification.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Non vérifiés)

(en millions de dollars)	2008	2007*	2006*	2005*	2004*
Opérations commerciales					
Revenus	541 \$	514 \$	303 \$	283 \$	407 \$
Produits d'intérêts	17	19	17	18	20
Bénéfice net avant investissement dans le développement du réacteur CANDU avancé	50 \$	80 \$	48 \$	72 \$	75 \$
Financement de l'ACR	38	–	60	35	46
Frais de développement de l'ACR	87	69	61	90	67
Bénéfice net (perte)	1	11	47	17	54
Technologie					
Revenus	41 \$	41 \$	87 \$	55 \$	60 \$
Financement	163	123	120	118	127
Gains	–	–	61	–	–
Dépréciation	247	–	–	–	–
Bénéfice net (perte)	(297)\$	(70)\$	33 \$	(51)\$	(19)\$
Gestion du passif					
Financement	100 \$	68 \$	56 \$	47 \$	50 \$
Perte nette	(68)\$	(84)\$	(75)\$	(1 807)\$	(68)\$
Situation financière					
Trésorerie, équivalents de trésorerie, trésorerie distincte et placements à court terme	65 \$	141 \$	111 \$	67 \$	125 \$
Stocks d'eau lourde	295	299	299	300	300
Dépenses en immobilisations	111	84	56	8	14
Immobilisations corporelles	142	246	188	135	127
Provision pour déclassement et gestion des déchets	3 008	2 928	2 847	2 750	945
Créditeurs à long terme (moins la partie à court terme)	41 \$	47 \$	46 \$	3 \$	4 \$
Autres					
Revenus provenant des exportations	136 \$	124 \$	183 \$	225 \$	358 \$
Effectif à temps plein	4 728	4 135	3 604	3 221	3 214

* Certains montants ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de 2008.

BUREAUX D'EAEL

CANADA

EAEL

Sheridan Park
2251, promenade Speakman
Mississauga (Ontario) L5K 1B2
Canada

EAEL

Laboratoires Chalk River
Chalk River (Ontario) K0J 1J0
Canada

EAEL

Laboratoires Whiteshell
Pinawa (Manitoba) ROE 1L0
Canada

EAEL

Place de Ville, Tour B
112, rue Kent, bureau 501
Ottawa (Ontario) K1A 0S4
Canada

EAEL

1000, rue de la Gauchetière Ouest
14^e étage, bureau 1440
Montréal (Québec) H3B 4W5
Canada

EAEL

1400, rue Bayly, unités 20-22
Pickering (Ontario) L1W 3R2
Canada

EAEL

Point Lepreau
Bureau de remise en état
430, promenade Bayside
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
E2J 1A8
Canada

EAEL

Remplacement des tubes de force
de la centrale Bruce/
Services CANDU
177, route Tie, concession 4
Douglas Point – B01
Tiverton (Ontario) N0G 2T0
Canada

EAEL

Gestion des déchets radioactifs
de faible activité
1900, promenade City Park,
bureau 200
Ottawa (Ontario) K1J 1A3
Canada

ARGENTINE

EAEL

Nuñez 1567, 6th floor
Buenos Aires 1429
Argentine

CHINE

EAEL

AVIC Plaza 1104B
Dongsanhuan Zhonglu Yi No. 10
Beijing 100022
Chine

EAEL

Sun Tong Infoport Plaza 21A
Huai Hai Xi Lu No.55
Shanghai 200030
Chine

ROUMANIE

EAEL

1 Medgidiei Street
P.O. Box 42
Cernavoda 905200
Roumanie

CORÉE DU SUD

EAEL

4th Floor, IL Won Building
1000-1 Daechi-dong, Kangnam-Ku
Seoul 135-280
Corée du Sud

ÉTATS-UNIS

EAEL

481 North Frederick Ave.
Suite 405, Gaithersburg
Maryland 20877
États-Unis

RENSEIGNEMENTS

Demandes de renseignements
de la part du public/des médias
Téléphone : 905-823-9040,
Poste 37439
Sans frais : 1-866-886-2325

SERVICES DE MARKETING

Courriel : info@aecl.ca

VISITEZ NOTRE SITE WEB

www.aecl.ca

ENGLISH VERSION

The English version of our annual
report will be provided upon request.

Canada



Sources Mixtes
Cert no. SW-COC-1862
© 1996 FSC

IMPRIMÉ AU CANADA • PRINTED IN CANADA

CC1-3/2008F-PDF • ISBN: 978-0-662-08931-5
N° de CATALOGUE CW-502400-REPT-001



ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
2251, PROMENADE SPEAKMAN
MISSISSAUGA (ONTARIO)
CANADA L5K 1B2
TÉL. : 905-823-9060
TÉLÉC. : 905-823-7565

WWW.AECL.CA